Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- [ ] Coloured covers / Couverture de couleur
- [ ] Covers damaged / Couverture endommagée
- [ ] Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- [ ] Cover title missing / Le titre de couverture manque
- [ ] Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- [ ] Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- [ ] Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- [ ] Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- [ ] Only edition available / Seule édition disponible
- [ ] Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- [ ] Additional comments / Commentaires supplémentaires:

- [ ] Coloured pages / Pages de couleur
- [ ] Pages damaged / Pages endommagées
- [ ] Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- [x] Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- [ ] Pages detached / Pages détachées
- [x] Showthrough / Transparence
- [x] Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- [ ] Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- [ ] Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

La Revue Canadienne.

4eme ANNEE. MONTREAL, VENDREDI, 22 SEPTEMBRE, 1848. No. 338.

Feuilleton de la Revue Canadienne.

LES PROFITS DU DESESPOIR.

II.

(*Suite.*)

—Mais, monsieur, mes intentions sont pures !

—Vous avez donc des intentions ?

—Ne voyez vous pas que j'aime Mlle Caroline !

—Déjà ?

—Ne possède-t-elle pas tous les les attraits qui peuvent séduire au premier regard ?

—Et vous dites que vous l'aimez ! Je ne puis que vous plaindre ! Je vous ai parlé des projets du père ; mais quand bien même ces projets n'existeraient pas, il vous faudrait encore renoncer à toute espérance. Pendant que nous causions du spectacle d'hier, Mlle Caroline est venue se mêler à la conversation ; son père lui a adressé une question à votre sujet..., *mais je n'ose vous dire ce qu'elle a répondu.*

—Parlez ! je veux absolument le savoir.

—Vous l'exigez ? Eh bien elle a dit: Ce jeune homme m'a paru ne pas manquer d'esprit mais il a dans sa personne quelque chose qui gâte tout, un défaut terrible, insupportable à mes yeux ; oui, mon père, vous savez combien je respecte votre volonté, mais malgré toute ma soumission, si vous me présentiez pour mari un *homme ayant des cheveux roug s, je refuserais.* Les cheveux rouges me sont odieux !

—Elle a dit cela ?

—Ce sont ses propres paroles.

—Adieu, monsieur Fugassin !

Ce dernier coup était au dessus des forces d'Anatole. Il rentra chez lui, le cœur brisé, l'esprit en désordre, livré à tous les tourments du désespoir. Son malheur pouvait-il être plus *complet ? Quelques lignes que M. Dubreuil lui* avait lues, quelques mots que M. Fugassin lui avait répétes, venaient de detruire toute sa vie. Le sort lui faisait expier bien chèrement les faveurs dont il l'avait accablé jusque-là ! Terribles retours de la fortune que ne saurait supporter l'homme qui a usé ses forces dans la prospérité ! —Cet amour pur et radieux qui s'était emparé de son âme venait échouer contre le mépris !— *Que devenir maintenant ! Où cacher sa honte et* sa douleur ? Dans quelle nuit, dans quelle tombe, ensevelir des illusions éteintes et des espérences mortes ?—Il me faudra donc, disait Anatole, vivre avec ce cruel souvenir, avec cet amour méprisé ? Vivre en luttant péniblement contre la misère qui frappe à ma porte ! Il faudra donc apprendre chaque jour à souffrir une nouvelle injure du hasard, qui me persécute à présent autant qu'il m'a *protégé ? Je baisserai* le front, j'étoufferai la voix de mon cœur, j'irai à l'école de la résignation et de l'humilité ; je panserai les plaies de mon âme et je traînerai mes haillons dans l'ombre...

—Non ! s'écria-t-il en se levant avec fureur ; non ! je renonce à une pareille existence. Je me délivrerai du fardeau de mes peines ; un instant suffira, un instant, et je ne souffrirai plus !

En prononçant ces paroles, qui étaient un arrêt de mort, Anatole ouvrit une boite dans laquelle se trouvait deux pistolets chargés, il en prit un qu'il arma, puis il posa le canon sur son front en pressant la détente..

—Le coup partit, et le malheureux jeune homme tomba sanglant sur le parquet

III.

On accourut au bruit de la détonation, et il se passa dans la chambre d'Anatole une de ces scènes que la fatale manie du suicide rend malheureusement si communes depuis quelques années dans notre pays.—C'étaient des larmes de pitié.— Pauvre jeune homme, mourir de cette mort à la fleur de ses ans !—Mais pourquoi s'être tué ? Il paraissait si heureux !—On le disait riche.—Hier encore il chantait gaîment à sa *fenêtre.—Sans doute il a expliqué ses motifs* dans un dernier écrit adressé à sa famille, à ses amis ?—Peut-être a-t-il retracé l'agonie de son âme dans une pièce de vers ?—Cherchons !

Il n'y avait à côté d'Anatole que l'arme avec laquelle il avait accompli sa tragique résolution. Un medecin qui demeurait dans la maison arriva en toute hâte, et après avoir écarté les curieux il releva la tête sanglante du jeune homme et s'écria :

—Il respire encore !

Puis, après avoir attentivement examiné la blessure, il ajouta :

—Le coup n'est pas mortel, et je réponds du blessé.

La main d'Anatole avait tremblé au moment décisif ; le canon du pistolet avait glissé sur le front, et la balle, au lieu de pénetrer dans la tête, n'avait fait que labourer la surface du crâne. Au bout de quelques heures, et lorsque le premier appareil fut levé, le blessé reprit l'usage de ses sens ; il ouvrit les yeux, et le médecin lui dit :

—Rassurez-vous, vous ne courez aucun danger, votre état ne m'inspire plus aucune inquiétude. Tout à l'heure encore j'avais des craintes non pas pour votre vie, mais pour votre raison ; maintenant je suis parfaitement tranquille ; le cerveau n'a point souffert, et vous conserverez tout l'esprit que vous aviez. J'espère aussi que cette épreuve aura calmé votre égarement. Remerciez la Providence qui, après vous avoir miraculeusement sauvé, ne vous abandonnera pas.

Ce docteur était un philosophe qui possédait non seulement l'art de guérir, mais encore l'art plus difficile de consoler ; il savait traiter à la fois le corps et l'âme, deux sciences que l'on trouve bien rarement réunies dans le même homme, et qui étaient indispensables pour sauver Anatole *dont le cœur saignait plus que la* tête. Cependant il n'est pas de souffrances morales qui n'allègent un peu les douleurs physiques ; on a beau être amoureux et désespéré, une balle de pistolet est un spécifique dont personne ne conseillera l'usage, mais qui ne peut *manquer de tempérer l'imagination la plus passionné.* La blessure d'Anatole exigeait un traitement douloureux ; il eut à subir de cruelles opérations ; on lui rasa les cheveux, et la main habile et légère du docteur promena le scapel sur son crâne meurtri ; ses plaies se fermèrent lentement ; mais enfin, au bout de six semaines, la guérison fut complète ; Anatole se leva, on dégagea sa tête de l'appareil qui l'enveloppait, il s'approcha d'une glace pour regarder les cicatrices sur lesquelles les cheveux commençaient à repousser avec abondance, et un cri de surprise et de joie s'échappa de sa poitrine :

—Qu'avez-vous donc ? lui demanda le docteur.

—Ce que j'ai ! s'écria Anatole ! ah ! docteur, laissez-moi vous embrasser ; je suis le plus heureux des hommes !

—Me serais-je trompé ? êtes-vous devenu fou ?

—Oh ! oui, ma joie touche à la folie ! Regardez mes cheveux !

—Eh bien ! ils reviennent, cela devait être.

—Ils reviennent, oui ! mais comment ! *Regardez donc ! ce n'est pas une illusion, n'est-ce* pas ? J'y vois clair ? De quelle couleur sont-ils ?

—Châtains.

—Châtains ! Si j'avais un million, je l'aurais donné pour ce mot-là.. Châtains ! Oui, docteur, j'ai des cheveux châtains ! Et vous ne partagez pas ma suprise ! Ne vous rappelez-vous donc plus de quelle couleur ils étaient quand vous les avez coupés ! Ils étaient rouges !

—Oui, en effet, je m'en souviens à présent.

—Le ciel a donc fait un miracle pour moi ?

—Un miracle, non ; je ne vois dans cette métamorphose qu'un phenomène facile à expliquer. D'abord et ordinairement une chevelure que l'on rase repousse dans une teinte plus foncée ; mais ici se présente un cas particulier qui a pu operer une régénération complète. Les topiques dont nous avons imbibé vos blessures, les huiles, les onguens, les essences médicales qui ont coulé dans les plaies vives de votre tête se mêlant aux principes qui alimentent les cheveux ont modifié leur nature par l'effet de quelque vertu secrete et pénetrante. Voilà la cause de ce changement dont je vous felicite.

—Oui, félicitez-moi, mon ami, car il ne pouvait m'arriver un plus grand bonheur. Maintenant je puis le dire, docteur, c'est la vie que vous m'avez rendu, car il faut vous l'apprendre si j'ai voulu me tuer, c'etait à cause de ces maudits cheveux rouges.

—Quoi ! pour un si futile désagrément ?

—Dans le delire de la fièvre vous m'avez entendu prononcer le nom d'une femme. Je *l'aime*, docteur, et maintenant elle pourra m'aimer ! Comprenez-vous ma joie ?

Pendant tout le temps que dura sa convalescence, Anatole resta presque continuellement devant son miroir regardant pousser ses cheveux châtains. Chaque matin en se réveillant il se sentait saisi d'effroi ; il ôtait son bonnet de nuit d'une main tremblante, et il se disait en levant timidement les yeux sur une glace : " S'ils *avaient repris leur ancienne couleur ! s'ils étaient* redevenus rouges !" Mais ce danger n'existait pas, et Anatole finit par être complètement rassuré, et par jouir sans terreur de sa nouvelle chevelure, qui croissait rapidement en boucles ondoyantes, soyeuses et d'une teinte inalterable.

Avec ce bienfait du ciel, sa confiance était revenue et sa passion avait repris toute sa vivacité première. Dès qu'il fut en état de sortir, il *s'empressa d'aller chez M. Fugassin.*

—Je reviens à la charge, lui dit-il, et vous voyez pourquoi.

—Non, répondit le rusé spéculateur, après ce que j'ai eu l'avantage de vous dire, je ne puis comprendre votre insistance.

—Ne remarquez-vous donc aucun changement dans ma personne ?

—Un changement ?.. en effet sur votre tête ?

—*Précisément.*

—Vous avez pris perruque.

—Pas du tout, mes cheveux sont bien à moi ?

—Vous les avez donc fait teindre ?

—Coupez-en une mèche, faites-la passer par les épreuves les plus décisives, soumettez-la aux plus savantes analyses, vous verrez qu'il n'y a rien que de très naturel dans la couleur de ma chevelure.

—Mais ce n'est pas possible !

—Cependant, cela est. Une blessure que je me suis faite à la tête, une opération que j'ai subie, ont produit cette heureuse métamorphose. Vous en doutez ? Mais j'ai mes preuves, et des preuves officielles, Dieu merci ! Le phénomène que vous avez sous les yeux a été l'objet d'un rapport à l'Académie des sciences, qui s'occupe beaucoup, comme c'est son devoir, de toutes les bizarreries de la nature, de toutes les singularités que la médecine rencontre sur son chemin. J'ai exigé que mon nom fût cité en toutes lettres, afin d'avoir des titres en règles pour repousser tout soupçon de supercherie. Voici plusieurs journaux qui ont mentionné le rapport. Etes-vous convaincu, maintenant ?

—Et quand je le serais, en quoi cela vous avancerait-il.

—La femme que j'aime, n'aura plus de répugnance pour moi.

—Je le veux bien. Mais son père qui a d'autres idées ?

—Un père sage doit admettre la concurrence entre les prétendans à la main de sa fille. Il me verra, il me jugera, et peut-être l'emporterai-je sur mon rival.

—Je ne le pense pas.

—Vous me permettrez de l'espérer, non par vanité, mais par amour.

—Je vous ai averti ; vous savez que la plus grande réserve m'est imposée.

—Voyons, M. Fugassin, soyez de bonne composition, vous n'aurez pas lieu de vous en repentir. Je vous demande si peu de chose ! un nom et une adresse, ou seulement le nom, je trouverai l'adresse dans l'Almanach royal.

—*Vos instances sont inutiles ; ma parole est* engagée et pour rien au monde je n'y manquerai.

—Soit ! Mais du moins ne vous est-il pas défendu de parler en ma faveur. Chargez-vous de mes intérêts, faites-moi valoir, dites au père que mon vœu le plus cher serait de devenir son gendre.

—Vous me donnez là une mission bien délicate !

—Mais qui ne vous compromet en rien et que vous ne sauriez me refuser sans mauvaise grâce.

Après s'être fait longtemps prier, M. Fugassin céda aux pressantes sollicitations d'Anatole, il lui promit d'être son interprete et de présenter sa requête.—La personne est absente pour quelques jours, dit-il, et je vous avertirai dès que *j'aurai une réponse à vous donner.* Ce sera probablement vers la fin de la semaine prochaine.

Le délai était bien long pour l'impatience d'Anatole, qui avait déjà attendu si longtemps. Chaque jour semblait un siècle à la bouillante ardeur de son âme. L'été brûlait de tout son eclat et le temps était superbe ; l'amoureux jeune homme employait toutes ses journées à courir les promenades, et le soir il passait en revue tous les théâtres, depuis l'Opera jusqu'à l'Ambigu-Comique, fatiguant exercice qui n'obtint pas le moindre succès.—Ses recherches furent vaines, Caroline était invisible.

Irritée par la difficulté, par la fatigue et par ces petites déceptions de tous les jours, la passion d'Anatole remplissait seule son cœur et son esprit ; toutes ses pensées, tout son avenir etaient là, le reste ne l'inquiétait pas ; tout autre souci disparaissait dans cette grande préoccupation. Une semaine s'était écoulée depuis son entrevenue avec M. Fugassin, lorsqu'il reçut un billet de l'agent qui l'invitait à se rendre chez lui.

—Eh bien ! quelle réponse ? demanda-t-il en entrant.

—Donnez-vous la peine de vous asseoir et de m'écouter, répondit M. Fugassin avec beaucoup de flegme et en prenant sa figure de diplomate. Je vous ai fait attendre, mais ce n'est pas ma faute ; on n'est pas à Paris ; on habite pendant la belle saison une terre à quelques lieues d'ici, et j'ai fait le voyage tout exprès pour vous.

—Que de reconnaissance ne vous dois-je pas ! En toute occasion, vous pouvez désormais compter sur moi comme sur votre meilleur ami.

—J'ai rempli consciencieusement mon devoir d'ambassadeur, et j'ose dire que j'y ai mis une certaine habileté.

—Je n'en doute pas.

—Aussitôt après mon arrivée au château,—car c'est un chateau construit dans le style du siècle dernier et qui a appartenu à je ne sais plus quel célèbre fermier général ; les jardins sont dessinés avec élégance ; il y a de belles terrasses, de nombreuses pièces d'eau, des statues dans tous les bosquets ; rien ne manque à l'agrement de la propriété, qui de plus a l'avantage d'être d'un bon rappart ; la terre est affermée, je crois, huit mille francs.—Aussitôt après mon arrivée, vous désirais-je, j'ai pris le père à part et je lui ai demandé un moment d'entretien. Nous sommes sortis dans le parc, — un parc superbe, mon cher ami, des arbres de toute beauté, soixante arpens entièrement clos de murailles et traversés par un canal sur lequel on se promène en bateau ; rien n'est plus délicieux le soir, après une belle et chaude journée d'été.

—Abrégez ces détails, de grâce ! et dites-moi si je serai bientôt admis à visiter ce parc et ce château ! t

—Il fallait d'habiles ménagemens pour entamer la négociation ; je m'étais préparé et j'ai eu le bonheur de réussir..

..Vous avez réussi ! s'écria Anatole en se levant dans un vif transport de joie.

—A me faire écouter, reprit froidement M. Fugassin.

Anatole retomba sur son siège en soupirant ; l'agent d'affaires continua sur le même ton et sans rien perdre de son impassibilité :

—Je m'expliquai tout à mon aise avec beaucoup de précaution, de soin et d'adresse ; on me répondit :—Vous savez que la main de Caroline a été déjà demandée plusieurs fois et par des partis très honorables ; mais ma fille est encore bien jeune, et je ne veux la marier que dans un an.

—J'attendrai !

—Vous attendrez ? Oui, je le pense bien, et c'est ce que j'ai dit : M. Anatole Brémond attendra.—Ce point convenu, nous avons passé au chapitre des informations. Malheureusement j'étais très faible sur cet article, car je ne connais absolument rien de votre position et vous avez oublié de me donner les documens nécessaires. J'ai donc été obligé de convenir que je ne pouvais, pour le moment, donner sur votre fortune des renseignemens positifs.—" Vous savez, m'a-t-on dit, que Caroline aura cinquante mille écus de dot ; j'exige avant tout et absolument que mon gendre apporte en se mariant une fortune au moins égal. Si votre protégé ne remplit pas cette condition, il est inutile de m'en reparler." Maintenant, mon cher monsieur Brémond, vous savez si vous êtes apte à vous mettre sur les rangs. Avez-vous cent cinquante mille francs, bien nets, bien liquides et bien solidement placés ? Je ne veux ni me compromettre, ni agir légèrement dans cette affaire, et je ne reprendrai la négociation que lorsque nous serons en règle et munis de titres suffisans.

A continuer.

EUGÈNE GUINOT.

LES FÊTES A PARIS ET AILLEURS.

Les fêtes de Paris pendant l'été ne sont jamais bien splendides : ce sont les joies champêtres qui en font ordinairement les frais. Les feux d'artifice, les ballons, les courses de chévaux, les chasses organisées, les promenades à pied, à cheval, en voiture, en bateau, les danses sur un gazon émaillé, ou dans un salon dont les fenêtres ouvertes laissent pénetrer le parfum des mille fleurs d'un parterre splendidement garni ; les parties de bains froids dans l'onde salée ou dans des eaux sulfureuses ; puis les promenades longeant les précipices, les ascensions aux points les plus élevés du globe, voilà à peu près le résumé des plaisirs de la France pendant l'été. Mais cette année il n'y a ni fêtes dans les chateaux, ni courses dans les campagnes. Le luxe des parties entre femmes élegantes, pour explorer des lieux difficiles et y jouir des vues admirables, seduisantes ou terribles, reste à l'état de néant ; chacun se renferme dans son intérieur : on attend que la sécurite permette de dépenser, puisqu'on sera sûr de recevoir. Voilà un grand mal, car les fêtes sont une source de travail inépuisable : lorsqu'un mouvement quelconque fait sortir la classe des heureux de la terre de cette inaction qui ne produit rien, de suite les millions circulent, il faut des toilettes nouvelles, des voitures brillantes, des alimens délicats, des artistes de tout genre, pour donner l'aspect et le charme aux fêtes, et de nombreux ouvriers pour exécuter leur conception. Ce mouvement generéux, qui manque à la France encore incertaine de sa position à venir, le gouvernement tache de lui imprimer par des ordonnances successives : ici l'on creuse, là on comble le terrain ; à Paris on démolit pour rebâtir, et voilà déjà *bien des millions mis en circulation* par ces divers changemens, et puis les mouvemens successifs de troupes, leurs divers casernemens, les enrôlemens qui se renouvellent sans cesse, assurent la vie à bien du monde ; sans compter l'existence accordée a un nombre considérable de detenus et d'ouvriers qui attendent encore la reprise des travaux. Mais à ces immenses sacrifices, le Trésor s'epuise. Il serait donc bien *désirable de voir les fêtes reprendre leur ancienne* vogue. Les chefs du pouvoir donnent un bon exemple ; espérons que dans peu, l'élan étant donné, nous verrons cet hiver les plaisirs revenir avec la sécurité. Le chef du pouvoir exécutif reçoit chaque semaine, sa mère fait avec lui les honneurs de ses salons en reine ; une tenue sévère : les militaires en uniforme, les autres invités en habit noir, gilet blanc et gants *paille, se pressent pour rendre hommage* à l'homme supérieur qui résume en ses mains tous le pouvoir de la France. Là, chacun aime à faire parade de ses hochets de vanité : on les montre avec orgueil. Aussi, jamais ne vit-on plus de cordons, de crachats, de croix soutenues par des rubans de mille couleurs, bigarrer plus diversement les habits des invités, qui, tous respectueux, depuis le plus satisfait du régime actuel *jusqu'au plus ardent de la Montagne*, restent toujours, dans leur conversation, dans les limites du plus convenable moderantisme. Chez le général Cavaignac, quand on annonce une dame, il va à sa rencontre, lui offre son bras, lui adresse quelques mots de politesse, et la conduit près de sa mère, puis va reprendre sa place de prédilection près de la cheminée. Si dans ses salons il ne règne pas beaucoup de *gaieté, du moins l'on sent que dans ce lieu les* passions sont calmées par la sécurité qu'offre le caractère loyal et la nature d'élite du général.—Les salons du président de la Chambre des représentans s'ouvrent aussi chaque semaine ; mais le tout est moins grave et plus brillant. M. Marrast est de longue date amateur de musique, et chez lui l'on entend de délicieuses voix, de savans morceaux parfaitement exécutés ; *les femmes se pressent aussi, plus jeunes* et plus parées, auprès de la maîtresse de céans, qui est encore une jeune femme, pleine de grâce et de distinction. On sait que Mme Marrast est anglaise, et que par la famille Berthier Ambrosse, dont le nom figure dans les romans de Walter-Scott, elle touche à la famille régnante d'Angleterre.. C'est dans le pays de sa femme que M. Marrast a pris ce goût du bien-être et les *manières aristocratiques* que certains républicains avancés lui reprochent, sans doute parce qu'ils ne sont pas encore présidens de la Chambre. En effet, que de gens n'avons-nous pas vus qui, parvenus une fois au poste qui faisait l'objet de leur ambition, tombent justement dans le travers qu'ils reprochaient le plus à leurs devanciers ?

Mais si cette année les fêtes de château, qui sont l'apanage de la richesse, ont disparu, nous avons eu les fêtes de circonstances et d'usage, celles de la fraternité et de la concorde : toutes les légions de Paris ont été fêtées l'une après *l'autre par les départemens. Des drapeaux, en* ces circonstances, sont toujours échangés, et c'est l'évêque, l'archevêque même, quand cela se trouve, qui bénit cet emblème de bon accord. On raconte, au sujet de cette cérémonie, une anecdote assez piquante ; l'archevêque de Bourges, en embrassant une jeune cantinière, lui adressa ces mots : " Dites bien à vos camarades qu'en combattant pour la société ils ont *combattu pour la religion.*" *Le prélat prenait la* la jeune fille, si bien déguisée dans son large pantalon et sous son chapeau ciré, pour un jeune garde mobile. Cette aventure en a rappelé une autre à peu près semblable, et qui prouve une fois de plus qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Le 13 août 1769, la comtesse d'Anglemont donnait une fête, à laquelle assistaient plusieurs prélats, entre autres M. de *Tarente, évêque d'Orléans.* Cette fête devait se terminer par une comédie, et le duc de Choiseul, qui voulait amuser la société, prévint deux actrices. Elles se déguisent en abbés, et le duc les présente à M. de Tarente, se faisant l'interprète de leur propre désir d'entrer dans le sacerdoce, et de leur parfaite vocation. A ce récit touchant le prélat donne une grande attention, et croit devoir encourager de si beaux commencemens par une franche accolade. Jugez de sa surprise, quand, un peu plus tard, il croit reconnaître sur la scène les figures des deux abbés ! le doute ne lui est plus permis lorsqu'il y voit représenter son aventure, et sagement il prend le parti de s'en amuser comme les autres, et de rire en voyant les gracieuses avances que ces abbés, devenus filles, font à la personne représentée sur la scène.— Après les fêtes militaires sont venues les fêtes marines, les frégates du Havre, les fêtes nautiques d'Asnières, les courses de villes de province. Le soleil n'a pas favorisé de ses doux rayons celles de Caen ; la pluie au contraire s'est montrée avec tout son entourage de désenchantemens ; mais la fête etait annoncée, et elle a marché avec un courage digne d'un meilleur sort. Les principaux prix ont été gagnés par *Kornac*, à M. Hardy, monté par M. de Perrégaux ; par *Brunette*, à M. de La Tour-Dupin ; par *Dauphin*, à M. de Saint-Vallier, conduit par M. de Lauriston ; *Cham*, à M. Sarrazin : *Angora*, à M. de La Ferté.

NOUVELLES ETRANGERES.

ITALIE.— La confusion grandit, les luttes intestines s'enveninent, chaque jour amène un nouveau sujet d'embarras, chaque courrier annonce une nouvelle complication. Pendant que Venise se declare indépendante et proteste contre le pouvoir que s'est attribué Charles-Albert de decider du sort de ses habitans ; pandant que Gênes ne reconnait guère d'autre pouvoir que celui de sa municipalité, les ministres démissionnaires de Turin, les hommes les plus considérés et les plus influens, MM. Casati, Recci, Pareto et l'abbé Gioberti, lancent une protestation contre les actes du quartier-général.

Le jour même où cette proclamation paraissait à Turin, une démonstration était faite à Gênes par le Cercle National. Une séance extraordinaire avait été annoncée pour le 15, dans la soirée. La salle était comble, le peuple avait tout envahi, les fenêtres et les escaliers.

Le président, après avoir exposé très-brièvement l'état des choses, les dangers qui menaçaient l'Italie, et les craintes que ces dangers doivent inspirer, mit en discussion la question de savoir si le Cercle devait protester contre l'armistice conclu par le général Salasco.

La protestation fut adoptée à l'unanimité, par acclamation, et au milieu des plus vifs applaudissemens. Elle fut rédigée, séance tenante, sous forme d'adresse *aux peuples de l'Italie.* Cette pièce, trop longue pour que nous puissions la reproduire, ne fait, du reste, que répéter les accusations de trahison et d'incapacité qui arrivent de tous côtés à l'état-major de Charles Albert. Elle peut se résumer ainsi : " L'armistice est inconstitutionnel, et quand même il ne le serait pas, qu'importe ? Devons nous tendre le cou et nous laisser frapper ? Le peuple de Gênes est toujours le peuple de 1746... Les martyrs de Goito, de Curtatone, de Somma-Campagna, de Volta, ne peuvent pas être morts pour un mensonge ! "

Les Génois s'occupent à mettre leur ville dans un état formidable de défence. Le peuple démolit avec la plus grande activité les deux forts de Castelletto et de San Giorgio, qui menacent la ville.

A Venise, l'Assemblée populaire, convoquée extraordinairement, a nommé, pour composer le nouveau gouvernement, MM. Manin, Cavedalis et Graziani.

Les Piemontais sont très décidés à ne pas evacuer la ville, et la flotte sarde va de nouveau bloquer Trieste.

ALLEMAGNE.—L'assemblée nationale a adopté les paragraphes 9 et 10 du projet des droits fondamentaux de peuple allemand. Ils ont été modifie de la manière suivante : § 9. Le secret des lettres est garanti. Les lettres et papiers ne peuvent être, saisis qu'en vertu d'une ordonnance du juge.—§ 10. Chaque Allemand *a le droit d'émettre librement son opinion par* la parole, par la voie de la presse et par le dessin. La liberté de la presse ne peut être limitée, suspendue ou supprimée dans aucune circonstance, ni d'aucune manière, soit par la censure, par des concessions et par des privilèges, soit par des taxes, des difficultes suscitées aux imprimeurs et aux libraires, soit par des restrictions postales et d'autres obstacles apportés à la liberté des communications. Les délits de presse sont jugés par le jury d'après une loi que promulguera le pouvoir central.

—La question du célibat sacerdotale prend un caractère compromettant pour la paix religieusé de l'Allemagne. Quatre individus du Palatinat, dont deux osent se dire catholiques, ont proposé à l'Assemblée nationale de Francfort l'abrogation du célibat ecclésiastique dans *l'Eglise catholique de l'Allemagne. L'Assem*blée a repoussé cette motion par un simple ordre du jour, qui aurait été sévèrement motivé. Les feuilles catholiques protestent unanimement que si l'assemblée de Francfort osait se permettre de rendre quelque loi contraire à ce point si essentielle de la discipline ecclésiastique, et si par impossible, le vicaire de l'empire y donnait sa sanction, toute la population catholique d'Alle*magne lui refuserait obéissance.*

MOLDO-VALACHIE.— L'affaire des principautés danubiennes entre dans une phase nouvelle. La Porte a déclaré ses intention qui sont de maintenir le *Statu quo* de 1831. Le commissaire turc, Soliman pacha, de Guergewo, où il a son quartier général, demande le rétablissement du prince Bibesco, et la prompte dissolution du gouvernement provisoire. Sinon, il *menace de marcher sur Bucharest*, à la tête de 12,000 hommes. En ce moment, les Russes étant toujours en Moldavie, où le prince Stourdza gouverne beaucoup moins qu'eux, il serait impossible d'imposer une résistance matérielle à cet ultimatum, qui, du reste, n'exclut aucune réforme administrative. Aussi n'y songe-t-on pas,

AUTRICHE.—EMEUTE SANGLANTE A VIENNE.

Les troubles qui viennent d'avoir lieu dans la capitale de l'Autriche sont en petit la répétition de ceux qui ont ensanglanté Paris pendant les fatales journées de juin. Les mêmes causes ont produits les mêmes effets. La *Gazette de Vienne* expose d'abord que les ouvriers, au lieu de faires des traveaux utiles pour le gouvernement qui les payait, ne faisaient rien en réalité et enlevaient ainsi aux ouvriers laborieux le goût du travail. Dans ces circonstances, le ministre des travaux publics jugea nécessaire de diminuer le salaire des ouvriers.

Le 21 août, jour où la mesure devait recevoir son exécution, une masse énormes d'ouvriers se réunit dans l'attitude la plus menaçante.

La commission communale convoqua la garde nationale et fit avancer des canons. Les groupes se dispersèrent, et la tranquilité parut rétablie.

Mais, le 23, les rassemblements se renouvelèrent plus inquiétants encore, et une collision eut lieu. Bientôt une véritable bataille s'engagea entre les ouvriers d'une part et de l'autre la garde nationale jointe à la garde municipale.

Battus une première fois, les ouvriers s'étaient dispersés dans le parterre, après avoir laissez un assez grand nombre de morts et de blessés, lorsque vers cinq heures du soir de nombreux attroupements se formèrent à l'issue de la rue de Trabord. La lutte recommença plus vive et plus sanglante. Une partie des ouvriers s'étaient fortifiés dans une île du Danube; on voyait passer des voitures pleines de morts et de blessés.

On parlait de l'arrivé prochaine à Vienne des généraux Radetzky, Windis-Graetv et Jellachich. Ce serait à ce triumvirat militaire que l'empereur confierait le soin de purger sa capitale du républicanisme, et d'assurer les bases de la monarchie constitutionelle.

Le combat a duré jusqu'a la nuit.

La tranquilité a été rétablie le 24. Le nombre des ouvriers blessés est de 100. morts, 6.

L'empereur a accordé une amnistie à toutes les personnes impliquées depuis le mois de mars dans les mouvements révolutionnaires du Tyrol Oriental.

Les domaines du prince de Metternich ont ont été saisis par l'état.

IRLANDE.—Une société pour procurer les sessions alternatives du parlement impérial à Dublin, a été formée en Irlande sous les auspices de personnages distingués et influents.

Lord et Lady Russell sont arrivés à Dublin.

VENISE.—Le blocus a été levé. Les Jésuites ont été expulsés par un décret.

L'insurrection en Sardaigne est entièrement appaisée.

FRANCE. Caussidière est à Ostende. L'assemblée nationale est occupée de la question des heures de travail. Une escadre fançaise est partie pour assurer la défense de Vénise.

Russie.—On s'attend de jour en jour à une insurrection de la part des nobles.

On lit dans le *Drapeau national* :

"Ainsi que nous l'avons annoncé, la protestation des journalistes a été présenté au général Cavaignac par un grand nombre de signataires,—Le général a été précis, net, et d'une franchise militaire qui a étonné tous les journalistes présens.

"Votre demande, a-t-il dit; vous honore ; c'est votre devoir de protester, comme c'est le mien de vous suspendre. Je n'en ferai pas moins suspendre le *Constitutionnel*, s'il continue ses attaques contre la république au profit de la monarchie. J'ai fait *officieusement* prévenir ses rédacteurs que s'ils continuaient leur genre de polémique au profit d'une dynastie que je m'honore d'avoir servie, mais dont je ne veux plus, parce que la France n'en veut plus, je suspendrai le *Constitutionnel* sans plus d'embarras que j'ai suspendu le *Lampion*. La république est encore dans ses langes ; elle est trop faible pour résister aux journalistes de l'opposition ; quand elle aura grandi, vous aurez carte blanche pour l'attaquer."

Le célèbre chimiste Berzélius vient de mourir en Suède, à l'âge de 69 ans. Son nom se rattache aux plus grandes découvertes de la science moderne, et sa mort va causer un grand vide dans les rangs, aujourd'hui rares, de ceux qui appliquent la philosophie aux recherches expérimentales. On lui doit la découverte du silicum, du sélénium, et surtout celle d'une loi invariable dans la composition des sels. En outre de ses nombreux mémoires académiques, il laisse à la postérité, qui le lira toujours, son beau livre de la *Théorie des proportions chimiques*.

—Après une longue et vive discussion, la seconde chambre des états-généraux de Hollande a adopté à une forte majorité le projet de loi qui en consacrant le principe de la représentation nationale émanant des élections directes, ouvre aux affaires du pays une nouvelle voie constitutionelle.

—Les nouvelles d'Alexandrie sont remplies de détails sur la marche du choléra en Egypte. On y signale la bénignité relative du fléau, comparé à ce qu'il fut en 1831. Beaucoup de guérisons parmi les Européens attaqués, une mortalité considérable parmi les noirs et la basse classe indigène, tels sont les caractères saillants de la statisque actuelle. Ibrahin-Pacha s'est embarqué avec ses enfants, et est parti pour Rhodes.

— Le gouvernement anglais vient d'ordonner des précautions contre l'invasion du choléra à des navires de la marine royale, en fait disposer deux vaisseaux de ligne *le Benbow* et *le Devonshire*, pour recevoir les marins qui seraient atteints du fléau.

Il va se construire un autre pont suspendu sur le Niagara dans un endroit qui a 600 pieds de largeur. L'ingénieur demande 40,000 piastres et il prendra lui-même pour 10,000 piastres d'actions.

—On écrit du Puy (Haute-Loire) :"Plusieurs candidats se présentent pour remplacer à l'Assemblée nationale le commandant de Charbonnel, victime des sanglantes journées de juin : ils appartiennent tous auparti modéré et conservateur, Ce sont : MM. le général Rulhières, Fay de Latour-Maubourg, Charles Calmard de Lafayette, fils de l'ancien député de ce nom, et M. l'abbé Armand de Charbonnel. Ce dernier devant compléter, dans le sanctuaire de la législature, le nombre de douze membres ecclésiastiques, parait devoir être soutenu par le clergé et avoir des chances de succès."

LIGNE DE STEAMERS ANGLAIS DE L'ATLANTIQUE.

DEPART DE LIVELPOOL.

Britannia.....	12 Août pour Boston.
Niagara.....	19 Août pour New-York
Hibernia,.....	26 Août pour Boston.
Europa,.....	2 Sept. pour New-York.
America,.....	9 Sept. pour Boston.

DEPART D'AMERIQUE.

Acadia.....	23 Août de Boston.
Cambria,.....	30 Août de New-York.
Britannia.....	6 Sept. de Boston.
Niagara,.....	13 Sept. de New-York.
Hibernia.....	20 Sept. de Boston.
Europa.....	27 Sept. de New-York.
America.....	4 Octobre de Boston.

ANNONCES NOUVELLES.

Beaume de Wistar.
Livres Français—John McCoy.
Etude d'Avocat—A. G. Lajoie.
Vins à vendre—Maitland, Tyler & Cie.
Bazar à Laprairie—Mardi, 3 octobre.
Aqueduc de Montréal—Soumissions.
Eaux Minérales de Plantagenet.—Nouveaux certificats.
Do. do.—Provision d'eau fraîches arrivée.
Propriété à vendre—P. L. Panet.

LA REVUE CANADIENNE

MONTRÉAL, 22 SEPTEMBRE, 1848.

LA PROCHAINE SESSION.

(*Suite.*)

LA JUDICATURE.

Les opinions sont bien partagées sur les changements à faire à notre système de Judicature. Les uns disent qu'il faudrait en faire tant qu'il vaut mieux le renverser complétement et y substituer un nouvel ordre de choses. Les autres, et c'est le plus grand nombre et nous croyons aussi, les mieux pensants ne veulent pas le renversement de ce qui est établi, mais seulement la réforme du systèmes actuel. Nous avons eu trois à quatre système de Judicature depuis 1841. Nous en sommes-nous mieux trouves ? Qu'en est-il résulté, si ce n'est de l'incertitude, de l'embarras dans l'administration de la justice ? Un système nouveau peut paraître excellent en théorie, mais rencontrer de grands obstacle en pratique dans les idees du peuple et les circonstances du pays. Nous sommes d'opinion qu'il vaut infiniment mieux ne pas rompre subitement avec le passé ; mais on peut le faire s'arranger avec le present, s'accommoder aux exigences du pays.

Pour ce qui concerne la composition de la Cour d'Appel, nous sommes bien un peu de l'avis de notre confrère de l'*Ami de la Religion et de la Patrie*. Il serait très désirable que cette cour en effet fut un tribunal distinct et séparé, composé d'hommes de loi et ayant une jurisdiction suprême et de dernière instance mais le pays peut-il à présent soutenir un pareil établissement ? Combien de Juges faudra-t-il pour composer cette cour et que leur donnerez vous à faire durant l'année entière ! Ce sont là des questions qui ne laissent pas de se poser en obstacles à l'établissement de cette Cour d'Appel séparée et distincte. Il faudra peut-être s'en tenir encore faute de mieux, à la Cour actuelle. Mais alors il nous semble que ces opinions qui veulent que tout le corps judiciaire, ceux qui ont juge en première instance, comme ceux qui n'ont pas jugé, aient voix délibérative en appel, sont bien dignes de l'attention de nos législateurs. Autrement et comme les choses sont aujourd'hui nous n'aurons jamais une jurisprudence fixe et reconnue, car il peut arriver que l'opinion de la minorité des juges prévale sur celle de la majorité. "Quelle objection sérieuse, écrivait-on à un journal avant la passation de la loi actuelle de judicature, peut-on avoir à donner voix délibérative à tous les juges en appel sans distinction de ceux qui ont jugé ou n'ont pas jugé en première instance ? Il y a difference d'opinion entre les juges en première instance sur quelques points de droit ; vous les réunissez tous et après de nouvelles discussions devant eux et entr'eux, vous allez aux voix et la majorité l'emporte. Avec ce mode d'opérer, vous êtes sûr au moins d'avoir la majorité en faveur des décisions en appel. Et n'est-ce pas ce qui se fait tous les jours par tout le monde ? Y a-t-il donc plus d'inconvénients à décider par majorité et minorité une question de droit que les plus importantes questions de gouvernement ? Pourquoi serait-il plus étrange de décider ainsi les droits des particuliers qu'il ne l'est de régler les droits des peuples ? Les juges n'auront aucun intérêt personnel, (ce qui n'est pas toujours le cas en polique) à faire prévaloir leurs opinions particulières ; et quand ils resteraient sur le banc avec leurs vanités et leurs amours propres, vanités pour vanités, mieux vaut encore les vanités d'une majorité que celles d'une minorité." Quant aux appels en Angleterre nous croyons qu'il est grandement temps de les faire cesser. Rien n'est plus absurde que de faire décider nos affaires par des hommes qui ne connaissent pas nos lois.

Pour l'établissement de Jurisdictions sédentaires dans les parties éloignées des chefs-lieux des Districts de Québec et de Montréal, nous ne croyons pas que le temps soit encore arrivé, si ce n'est dans les Territoires de l'Ottawa et du Saguenay, qui doivent de suite, selon nous, former des Districts distincts et séparés, comme celui de Gaspé. Parce que d'abord ces territoires sont trop éloignés des chefs-lieux et ensuite parce qu'ils sont très étendus, que la population et les affaires de toutes espèces s'y multiplient très rapidement. Dans ces deux districts à faire, la justice civile et criminelle devraient être également administrées, comme dans ceux des Trois-Rivières et de Sherbrooke. Quant aux autres parties des districts de Québec et de Montréal. Nous sommes d'avis que les cours existantes de circuit sont suffisantes et répondent aux besoins actuels des populations. On pourrait peut-être augmenter leur jurisdiction jusqu'à £25 à £30 ; ainsi et avec les Cours des Commissaires, les habitans de nos campagnes peuvent faire presque toutes leurs affaires.

Nous ne pensons pas que les cours des commissaires doivent être abolies parce que nous sommes informés et par de respectables habitans des campagnes et par des hommes de loi d'expérience, que dans la plupart des localités du pays, l'opération de ces cours est très économique et convient au peuple. Il est vrai que dans quelques endroits des abus se sont glissés. Ces cours sont tombés au pouvoir d'hommes intrigants et pervers, et ont quelquefois servi à satisfaire l'intérêt où les haines personnelles, la malhonnêteté et la fraude. Mais ces cas sont de moins en moins fréquents, grâce à l'attention qu'apporte l'Exécutif à veiller sur la conduite des magistrats et commissaires et à ne faire de nominations qu'en vue de l'intérêt du peuple.

LE GANADIEN DE QUEBEC.—C'est un bien mauvais génie, qui préside à la destinée du *Canadien* ; car à peine ce journal a-t-il pu marcher pendant quelques mois dans le droit chemin, après avoir abandonné sa carrière d'iniquité d'autrefois, qu'il retourne à ses anciennes habitudes et reprend son ancien métier. Le *Canadien* qui pendant quelque temps voulait faire croire qu'il était l'*ami sincère* du ministère actuel, a laissé tomber son masque et s'est jeté à corps perdu parmi ses adversaires les plus acharnés. On devait s'y attendre, l'habitude étant une seconde nature, ce digne journal ne pouvait servir fidèlement et loyalement le parti libéral qu'il a trahi tant de fois et contre qui il a fait la guerre la plus perfide et la plus déloyale, quand ce parti était dans l'opposition. Aussi, nous nous n'en sommes nullement surpris. Mais ce qui nous étonne c'est d'entendre le *Canadien* parler d'honnêteté et d'intégrité politique à propos de la nomination de l'hon. M. Sullivan à la place de juge dans le Haut Canada. Le *Canadien* a belle grâce d'écrire une longue colonne de vertueuse indignation là-dessus lui qui approuvait tout les actes d'injustice et de corruption du dernier ministère. D'ailleurs son article est aussi dénué de raison que de justice comme on peut voir par la réponse du *Journal de Québec* publiée plus bas. Quant à son article au sujet des annonces du gouvernement, il ne vaut pas mieux. Le ministère n'a voulu faire et n'a fait aucune injustice aux habitans du District de Québec, en ôtant au *Canadien* la publication des annonces officielles, parcequ'il n'est pas un endroit dans aucune partie du pays où le *Canadien* pénètre, ou n'arrivent également quelques-uns des journaux dans lesquels ces annonces officielles sont publiées. Mais le ministère libéral devait au pays et se devait à lui-même de cesser aucune liaison quelconque avec un journal qui veut se faire l'instrument de quelques intrigants ambitieux, l'expression de quelques esprits désappointés, de quelques vanités blessées, et qui ne cherche aujourd'hui comme il l'a tenté plusieurs fois déjà depuis quatre ans qu'à opérer dans le District de Québec une division également fatale et aux intérêts nationaux de la population française du pays et aux intérêts sectionnaires du District de Quebec. Nous reviendrons là-dessus.

"Il est évident que l'article du *Canadien*, au sujet de la nomination de M. Sullivan à la place de juge du Haut-Canada, n'a pu être écrit que sous l'inspiration du sentiment qui a produit son premier article. Il lui fallait, d'ailleurs, donner le signal de son passage du *servage ministériel* à l'indépendance *indéfinie*. Ce journal a cela de beau qu'il ne veut jamais tenir compte des difficultés et des circonstances toutes particulières dans lesquelles peut se trouver une administration quelque soient, d'ailleurs, sa volonté et ses dispositions. Il en est souvent des gouvernements comme des particuliers qui font ce qu'ils peuvent et non ce qu'ils veulent. Quand ils sont bons et ont de bonnes dispositions, ils font le bien autant qu'ils peuvent, ne font pas sciemment le mal, et empêchent le mal de toutes leurs forces. Ces circonstances et ces embarras ont été tels en Angleterre, qu'ils ont empêché lord John Russell de pouvoir former une administration en 1846. Lord Howard ne voulait pas entrer dans le cabinet si lord Palmerston avait le portefeuille des affaires étrangères ; dès lors il n'y eut plus de ministère whig possible, et les rênes du gouvernement furent remises à Sir R. Peel.

Pour apprécier justement l'acte de l'administration dans cette nomination du juge Sullivan, il convient de relater brièvement ce qui était répété par tout le monde lors de la formation du ministère libéral, et ce qui était aussi indubitablement la vérité. MM. Lafontaine et Baldwin appelés à former une administration, durent s'adresser à M. Sullivan, leur ancien collègue et l'un des plus magnifiques talents du pays et de toute l'Amérique, comme l'a dit un journal de Washington. M. Sullivan refusa, en donnant cette raison très équitable que, lorsqu'il était entré dans l'administration, il avait abandonné une nombreuse clientèle, et que lorsqu'il en était sorti, après plusieurs années, il ne l'avait plus retrouvée, ayant ainsi perdu tout moyen d'existence pour lui et sa famille ; que, cependant, à force de travail et d'industrie, il avait reconquis cette clientèle, et ne pouvait s'exposer à la perdre de nouveau. Il fallut penser à d'autres arrangements, et le nom de M. Merritt fut celui qui se présenta naturellement. Mais il y avait parmi les éléments en travail du nouveau cabinet des hommes qui voulaient à tout prix procurer au pays les services d'un homme comme M. Sullivan, et les lui conserver le plus longtemps possible. M. Sullivan ne pouvait ignorer que, se trouvant en dehors de l'administration, celle-ci lui aurait donné tout naturellement et sans favoritisme la première place de juge qui serait trouvée vacante dans le Haut-Canada, soit par la résignation soupçonnée d'un certain juge, soit par la mort de quelqu'autre et il ne voulait pas, en entrant dans l'administration, se fermer la porte à un honneur qui lui appartenait de droit.

Que fallait-il donc faire ? Devait-on le laisser en dehors des arrangements ministériels pour lui donner plus tard cette charge judiciaire à laquelle il avait incontestablement droit, ou, en attendant l'époque plus ou moins reculée, mentionnée plus haut, utiliser ses services et ses incomparables talents à l'avantage du pays ? Voilà la question que doit se poser tout homme qui réfléchit et qui n'est pas mu par un esprit contentieux et pessimiste. Qui doute que l'on n'eût désiré pouvoir conserver plus longtemps dans l'administration un homme aussi précieux que M. Sullivan, et qu'il a dû en coûter à celle-là d'obéir à une nécessité qui lui faisait perdre un de ses plus beaux ornements et un de ses membres les plus utiles ? Quand on a le sentiment des affaires on croit facilement qu'un gouvernement ne consent jamais volontairement à s'affaiblir lui-même.

Aujourd'hui qu'arrive-t-il par les nouveaux arrangements ? C'est qu'on a dans le cabinet précisément l'homme qui s'y serait trouvé six mois plus tôt, si M. Sullivan se fût obstinément tenu à l'écart ; et le *Montreal Gazette* trouve, lui, qu'on ne pouvait arranger plus habilement les choses. Nous allons plus loin et nous disons que si M. Sullivan n'avait pas fait partie d'abord de l'administration, l'arrangement qui devait suivre n'eût pas autant plu au Bas-Canada que le présent arrangement, à cause des diverses positions respectives que devaient y occuper les présents chefs des départements. N'y a-t-il pas, en effet, tel homme qu'on aurait objection de voir à la tête de tel département et que l'on verrait avec plaisir ou sans inconvénient à la tête de tel autre département.

Le *Canadien* trouverait difficilement moyen de nous expliquer comment, dans cette nomination, le cabinet a pêché contre les principes fondamentaux du gouvernement responsable. A-t-il nommé aux emplois publics lorsque, n'ayant pas pour lui la confiance et l'appui du pays, il ne devait plus retenir les rênes du pouvoir ? Et a-t-il par là usé d'un patronage qui ne lui appartenait pas légitimement ? A-t-il profité de son pouvoir pour nommer généralement aux emplois et plus particulièrement aux hautes fonctions judiciaires des hommes qui en étaient indignes ? Oh ! non ; de l'aveu même du *Canadien*, dans les deux cas les hommes qui ont été faits juges, y avaient droit par leurs talents et leur science légale. D'ailleurs, toute la presse du Haut-Canada libérale ou tory indistinctement, a demandé la nomination de M. Sullivan. Que veut donc de plus le *Canadien* ? Que pour ne pas prendre des juges dans le cabinet, on fasse juges des nullités et des médiocrités ! Tout ce que veut le pays, c'est d'être gouverné avec justice et *paternité*, et il est essentiellement intéressé à ce qu'on fasse administrer la justice et la loi par des hommes recommandables sous le double rapport du talent et de la science.

Ce n'est pas précisément parce que le précédent ministère a placé ses membres sur le banc qu'on l'a blâmé et que l'a blâmé l'opposition parlementaire, mais parce que suivant l'esprit de la constitution anglaise, n'ayant pas évidemment la confiance et l'appui de la majorité du pays, il ne devait pas faire usage d'un patronage qui ne lui appartenait pas, et parce qu'il prenait parmi ses membres des nullités pour en faire des juges. Personne n'a objecté, ni dans la chambre ni dans la presse, à la nomination de M. Draper à laquelle lui donnaient droit ses incontestables talents. Son crime, c'est d'avoir brisé son parti sans retour en l'abandonnant, et les deux chefs du présent ministère seraient également coupables s'ils abandonnaient les rênes du pouvoir ou même leur parti dans l'opposition, si leur éloignement devait avoir le même résultat. Ce serait là de la trahison, ce serait là faire douter des bienfaits du gouvernement responsable."

Le nouveau réservoir au côteau Barron.—La corporation fait creuser maintenant sur le côteau Barron, le nouveau réservoir qui doit fournir l'eau à la ville. Le terrain, situé à gauche de la rue St. Denis a été acheté d'A. M. Delisle, écr. Le nouveau réservoir sera 20 pieds plus haut que celui de la rue Notre-Dame. Il y aura deux divisions ; chacune de ces divisions aura à la surface 150 pieds par 120, avec une profondeur de 20 pieds, dont 10 seront creusées sous le niveau actuel et 10 par la construction du réservoir au dessus. Ces divisions contiendront chacune 208,000 pieds cubes d'eau ou 1,560,000 gallons, en tout 3,120,000 gallons. L'eau sera poussé là par un engin placé dans la rue Notre Dame. La situation élevée du nouveau réservoir permettra au comité de l'eau de fournir cet utile fluide au plus haut étage de presque toutes les maisons de la ville, et à dix pieds au-dessus du niveau du côteau Barron. Les tuyaux nécessaires à ces ouvrages importants ont déjà été achetés en Ecosse et sont en route. Le comité espère finir durant l'hiver de placer ces tuyaux dans toutes les parties de la ville ; de sorte que dans le cours de l'été prochain, le nouveau réservoir fournira l'eau jusqu'aux extrémités les plus éloignées de la ville.

Nous apprenons avec non moins de plaisir que la corporation va joindre à cet établissement des eaux, une maison de Bains, sur un plan économique, pour les classes pauvres. C'est là une œuvre vraiment philantropique que tout le monde approuvera. Dans toutes les grandes villes en Europe et même aux Etats-Unis, on voit de semblables établissements, qui sont un véritable bienfait pour les pauvres.

Procédés du Conseil de ville.—Nous voyons par les derniers procédés du Conseil de ville que le comité des chemins reccommande d'ouvrir une rue à travers le jardin du collége de Montréal dont les Messieurs du séminaire sont propriétaires. Aussi de completer les améliorations sur la Place d'Armes, pour lesquelles la Banque de Montréal a avancé l'an dernier £170, cet argent il parait a été dépensé ailleurs, le comité se repentant de cette faute est maintenant disposé à la réparer.

Vû l'approche du choléra une résolution est passée tendant a faire assécher les marais dans les limites de la Cité.

Une propositiou est faite par le conseiller Wilson pour réduire la cotisation de la banque de Montréal de £750 à £500. Le conseiller Bell s'y opposa disant que la banque avait couté £32,000 et que £750 n'était que la recette de 13,000.

Le conseiller McFarland dit que la banque du peuple étant taxée à £350 et la banque de la cité à £400, il n'est certainement pas injuste de taxer la banque de Montréal à £750.

Le motion fut perdue à une divison de 12 contre 3, qui sont les échevins Larocque, Gugy et le conseiller Wilson.

Indemnité pour les pertes de 1837–8.—L'association d'indemnité pour les pertes éprouvées dans le Bas-Canada par suite des évènements de 1837–8 vient d'adopter un projet de requête qui doit être présentée à la Législature à sa prochaine session. On peut se procurer copie de ce projet au bureau de la *Minerve* ou chez M. Latte, secrétaire du comité central de l'association d'indemnité.

"Il est bien essentiel, est-il dit dans un paragraphe publié hier dans la *Minerve* par ordre du comité central, que dans toutes les paroisses les comités de l'association d'indemnité se mettent de suite à l'œuvre, pour recueillir les signatures des intéressée. C'est une affaire, dont la solution doit produire un grand bien, qui doit ramener l'union entre tous les citoyens des différentes origines. Il y a donc là tout à la fois, une question nationale, une question d'humanité. MM. les curés des paroisses, les notaires, les instituteurs, toutes les personnes influentes, sont invités à aider de tout leur pouvoir, les ayant droit à l'indemnité, pour dresser les requêtes et les faire signer en temps utile.

Nous partageons entierrement l'opinion de nos confrères les journaux libéraux au sujet de cette question de l'indemnité. Le droit, la justice, l'équité en ont été reconnus. Mais ce qu'il sera difficile de trouver, c'est l'argent nécessaire pour payer cette indemnité.

Exhibition agricole.—L'exhibition annuelle de la Société d'Agriculture du comté de Montréal a eu lieu mardi dernier sur le marché Viger. L'assemblée était assez nombreuse vû le temps menaçant et la pluie qui a fini par tomber. Le local avait été arrangé et décoré avec beaucoup de goût sous la direction du digne Président de la Société M. HAYS écr., dont les efforts pour avancer les intérêts de l'agriculture en Canada sont au-dessus de tout éloge. La bande de musique de la St. Jean Baptiste était présente et donnait un air de fête à la réunion, faisant entendre de temps en temps nos joyeux airs canadiens.

Dans le cours de l'après-midi Son Excellence le gouverneur-général fit une visite à l'exhibition. Lord Elgin qui s'y connaît voulut tout voir et examiner, les animaux, les légumes, etc. Il se montra très satisfait de sa visite.

L'exhibition des animaux fut tout à fait satisfaisante et indiquant de l'amélioration dans les races Il y avait vraiment de magnifiques chevaux ; on en remarquait plusieurs de race canadienne d'une grande force et de belle taille. Il y avait un grand nombre de bêtes à corne en très bel ordre. Parmi elles le superbe taureau blanc de M. Hayes tenait le premier rang. Les cochons et les moutons étaient en très petit nombre, quelques-uns de bonne race de Durham et d'Ayrshire. Les légumes, les étoffes et toiles du pays comme les instruments aratoires étaient rares, ce qui indique de l'indifférence sur ces parties importantes de la culture et de l'industrie nationale. Il y avait pourtant quelques citrouilles monstres pesant de 120 à 200 lbs. et une pesant même 218 lbs., des carottes et navets de M. Hayes du poids de 5 lbs. ; des betteraves de jardin d'un M. Lauzon pesant 10 lbs.

M. Hayes avait encore envoyé à l'Exhibition une grande variété de volailles, parmi lesquelles se trouvaient de belles poules chinoises d'une grosseur énorme, des dindes sauvages et des oies napolitaines.

Notre compatriote M. Guilbault a aussi exhibé 14 variétés de volailles magnifiques et très rares, qui font honneur à son esprit d'entreprise. M. Guilbault a fait venir ces volailles à grand prix de l'étranger.

Il y avait encore sur le terrain une charrue perfectionnée pour arracher les patates, inventée par un M. Ogilvie.

Dans la soirée, un grand banquet fut donné à l'Hôtel de Mack, par les membres de la Société d'Agriculture du comté. M. Hayes présidait.

MINE DE CUIVRE.—Un M. L. Poudrier, arpenteur, a apporté à Montréal, nous disent les *Mélanges Religieux*, quelques morçeaux de minerai de cuivre découvert dans le township d'Halifax, comté de Mégantic. Selon ce monsieur, il se trouve une montagne entière de ce minerai dans ce township.

Repertoire National.—La 1re. livraison du second volume de cet ouvrage nous est parvenue. Elle contient de jolis vers et deux morceaux en prose qui font honneur à la littérature du pays.

Coup de Vent.—Mercredi après midi, un ouragan terrible à passé par ici ; quelques maisons en bois dans les faubourgs ont souffert du dommage ; deux ont été renversées. Les champs ont du souffrir ; l'*Iron Duke* qui voyage à Laprairie a été jeté sur les rescifs et un vaisseau à bois a péri au pied du courant. L'ouragan nous dit-on a causé de grands dégats sur la rivière Chambly.

A Gérin-Lajoie, Ecr., a été admis avant hier à la pratique du barreau. Il a subi son examin devant Son Honneur le juge Day et a été interrogé par MM. C. S. Cherrier et G. E. Cartier. M. Gérin-Lajoie pratiquera à Montréal ; il a établi son étude à la porte voisine de la *Minerve*.—Voir l'annonce.

M. A. Désilets Ecr., a été admis la semaine dernière à pratiquer comme avocat. M. Désilets se propose de pratiquer aux Trois Rivières.

Gretna Green.—Hélas ! Hélas ! Tous gens qui sont jeunes ne se marieront plus à *Gretna Green* en Ecosse comme c'était l'usage de temps immémorial. La Chambre des Lords vient de passer un bill à sa troisième lecture qui va mettre fin à ces unions *sur l'enclume*. La nouvelle loi statue qu'il faudra demeurer 15 jours en Ecosse avant de pouvoir être marié.

Un singuliar avantage.—L'avis suivant orne les colonnes d'un journal de Dublin. "Si Ed. Headen, peintre en bâtiments qui voyage dans toutes les parties du pays pour exercer sa profession veut bien se mettre en rapport avec son frère John Headen, à Dublin, no. 48, Golden lane, il apprendra quelque chose à son avantage, *vu que sa femme est morte.*

UN MARIAGE DANS LE GRAND MONDE.—Mercredi dernier a été célébré en cette ville, par le Rév. M. Digby Campbell, le mariage du Très Honorable M. le Comte d'Erroll, grand connétable héréditaire et Chevalier Maréchal d'Ecosse, avec Dlle Eliza-Amélie, fille aînée du Major-Général l'Honorable Charles Gore, C. B. commandant dans le Bas-Canada. Le mariage a eu lieu dans la soirée à la résidence du Général Gore, rue St. Antoine, en présence d'une nombreuse compagnie, de l'élite de la société anglaise de la capitale, (nous pourrions dire du Canada, car il y avait des invités de toutes les parties du pays.)

M. le Comte d'Erroll tient par sa mère à une des branches de la famille royale et était il y a quelques années, un des Ecuyers de la Reine Victoria. M. le Général Gore est également allié à quelques membres de la famille royale. Lord Erroll qui arrive d'Europe a apporté, dit-on, à sa fiancée, maintenant son épouse, de magnifique présents de Sa Majesté la Reine Victoria, de la Reine Douairière et de plusieurs familles nobles d'Angleterre et d'Ecosse. M. le Comte et Mde la Comtesse d'Erroll s'en vont passer l'hyver à Kingston où est actionné le régiment auquel appartient Lord Erroll.

UNE GRANDE INFORTUNE.— C'est bien vrai, nous dit un journal de New-York, que la veuve et la fille de M. Lafitte, le célèbre Banquier Français, l'ami de Louis Philippe, etc., étaient parmi les *passagers d'avant* du vaisseau le *Splendid*, capt. Crawford, arrivé à ce port le 18 août. Ces dames sont maintenant à Boston, cherchant de l'emploi comme institutrices. La fille est la veuve d'un fils de feu M. le maréchal Bertrand. Ce n'était pas pour se cacher qu'elles sont venues parmi les *passagers d'avant* mais bien parce qu'elles étaient trop pauvres pour prendre une cabine à l'arrière. Elles n'avaient pas les moyens de payer pour l'humble accommodation entre les ponts et leur passage n'a été payé qu'après leur arrivée ici. Madame Lafitte et sa fille sont des dames accomplies et d'un caractère exemplaire. Quand M. Lafitte était ministre des finances, elles recevaient les hommages de la première noblesse française. Leurs magnifiques salons étaient chaque soir remplis de princes, d'ambassadeurs, de l'élite de la société Européenne. Aujourd'hui..... Quel changement !

Richesss des Etats-Unis.—Le rapport de *Patent office*, récemment fait contient d'intéressantes statistiques sur les richesses de l'Union américaine. On estime la population des Etats-Unis à 20,744,000 et la valeur totale de la propriété mobilière et immobilière de l'Union à $8,295,570,000. New-York est l'Etat le plus riche ; la valeur de sa propriété est estimée à 912,000,000 ; la Pensylvanie, 850,000,000 ; l'Ohio, 740,000,000 ; la Virginie, 508,000,000 ; l'Indiana 304,000,000 ; Tennesee 380,000,000 ; Kentucky, 342,000,000 ; Massachusetts, 310,000,000 ; l'Illinois, 294,000,000 ; Alabama, 276,000,000 ; Mississipi, 256,000,000 ; Caroline du Lud, 242,000,000 ; Missouri, 240,000,000 ; Maine, 240,000,000 ; Maryland, 193,000,000 ; Louisiana, 188,000,000 ; New Jersey, 167,000,000 ; Michigan, 148,000,000 ; Connecticut, 132,000,000 ; Vermont, 120,000,000 ; New Hampshire, 120,000,000 ; Arkansas, 60,000,000 ; Texas, 56,000,000 ; Iowa, 52,000,000 ; Rhode Island, 52,000,000 ; Wisconsin, 36,000,000 ; Delaware, 32,000,000 ; Florida, 30,000,000 ; District de Columbia, 18,000,000 ; Oregon, 8,000,000.

BAUME DE WISTAR

Le grand remède pour la consomption et la meilleure médecine comme pour l'asthme à toutes les périodes, les affections des poumons, la Bronchite, l'Influenza, les toux, Rhumes, Respirations gênées, douleurs et faiblesses dans les côtés, dans la poitrine, etc., et toutes les autres maladies des ORGANES PULMONAIRES.

Une maladie grave sur laquelle ce Baume a la plus grande influence c'est l'AFFECTION DU FOIE. Dans cette maladie il a indubitablement cet plus efficace qu'aucun autre remède employé jusqu'ici et dans beaucoup de cas quand les malades avaient longtemps et cruellement souffert de cette maladie sans se sentir du tout soulagés par différents remèdes et quand on avait en vain eu recours au MERCURE, l'usage de ce Baume a rendu au Foie son état de santé et dans beaucoup de cas effectué des CURES PERMANENTES quand tous les autres remèdes connus avaient failli.

Outre son efficacité étonnante dans les maladies plus haut mentionnées, c'est encore un excellent remède pour l'ASTHME une maladie pour laquelle il est souvent employé avec le plus grand succès, même dans des cas anciens.

Ce Baume non seulement est fait par un médecin régulier, mais il a été éprouvé dans toutes les maladies pour lesquelles on le recommande, et dans la plupart des cas a obtenu un plein succès. Il est bon que le public connaisse ses vertus. Il n'y a aucun doute qu'il peut guérir la consomption si on l'emploie à temps.

A vendre en gros et en détail chez WM. LYMAN et cie., J. BIRKS et cie., S. J. LYMAN et cie., A. SAVAGE et cie.

FLUIDE HYPERION DE BOGLE POUR LES CHEVEUX.

Du Boston Post du 11 d'avril 1846—Un fait.

Un Monsieur de distinction de la cité, était incommodé depuis douze ans, d'une éruption de la pire espèce sur la peau du crâne, qui lui faisait perdre toute ses cheveux. Pendant cette période, il avait essayé de tous les remèdes prônés pour cet objet, mais sans en éprouver aucun bien. Il alla enfin consulter M. W. Bogle au no. 228 rue Washington, qui réussit parfaitement à le guérir de cette infirmité, et à lui restorer sa chevelure. On peut s'assurer de la vérité de ce fait, en s'adressant à la place ci-haut nommée.

A vendre chez M. W. LYMAN, à Montréal.

Naissance.

En cette ville, le 18 du courant, la Dame de T. L. A. D. Betty, marchand, a mis au monde une fille.

Mariages.

A Halifax, le 5, F.Y. W. Henderson, écuyer, capitaine des ingénieurs royaux, à Mary, fille de feu W. Murphy de la Jamaïque.

A Halifax, le 6, capt. Chs. J. Austen, M. R. à Sophia-Emma, 2e fille de W. M. Deblois, écuyer.

A Saint-Thomas, le 18 du courant, par le Révd. N. Kerrouack, vicaire, Sieur Antoine Godfroid Côté, marchand, à Dlle Elizabeth-Céline Bouchard, tous deux de la dite paroisse.

Décès.

En cette ville, le 20 du courant, M. Pierre Beaudry, à l'âge avancé de 74 ans.

En cette ville, le 19, Dame Marie Dasilvas dit Portugais, épouse de M. François Groulx, tailleur, âgée de 68 ans.

A la Pointe aux Trembles, hier, âgé de 48 ans et 5 mois, Dame Julie Fissiault, épouse de M. Jean Baptiste Brouillet, cultivateur du lieu.

A Vaudreuil, le 15 du courant, dans l'après midi, à la résidence de son gendre, M. Narcisse Brasseur, cultivateur de cette paroisse, Jean-Bte. Senet, Ecr., ancien capitaine de milice du village de l'Assomption, à l'âge avancé de 75 ans.

A Toronto, le 16, subitement, M. J. O. Grenier, tonnelier, de Quebec.

A Québec, le 27, à l'âge de 20 jours, Marie Amélia, enfant de M. Jos. Hamel, junr.

LIVRES FRANCAIS,

LE Soussigné vient de recevoir de Bruxelles les ouvrages suivants qu'il offre en vente à bas prix.

Histoire des Girondins, par A. DeLamartine, 1 volume.
Œuvres de Lamartine, do do 2 vol.
Œuvres de Michelet, 3 vol.
Histoire de la Révolution Française, par M. Thiers, 2 v.
Histoire de France depuis l'établissement des Francs dans la Gaule jusqu'en 1830, Théodore Burette, professeur d'Histoire à l'Académie Française, avec gravures, 2 vol.
Histoire générale de la Civilisation en Europe, depuis la chute de l'Empire Romain jusqu'à la Révolution Française, par M. Guizot, 5 vol.
Œuvres de Alexandre Dumas, 2 vol. complet.
Mémoire d'un Medecin, do do.
Quarante-Cinq, do do.
La Princesse de Conti, par madame la comtesse Dash, 2v
Bibliothèque Littéraire, Maurice Robert, Mme la Comtesse Dash, 1 vol. 1s 6d.
Do La Reine Margot, A. Dumas, 10s, 8 vol.
Do Une fille du Regent, do 6s 3d 5 vol.
Do Gabriel Lambert, do 2s 6d 2 do
Do Chevalier de Maison Rouge, do 6s 3d 5 do
Do Louis XIV et son Siècle, do 11s 3d 9 do
Do George le planteur ce l'Isle de France, do 5s. 3 volumes.
Do Une Famille Corse, do 2s 6d. 2 vol.
Do La Famille Gogo, 9 vol. 8s 9d. C. P. de Kock.
L'Amant de la Lune, 9 vol. 3ds. C. Paul de Kock.
La Comtesse de Rudolfstadt, G. Sand, 5 vol. 6s 3d
Le Peuple, 2 vol. T. Michelet, 3s.
La Cousine Bette, H. de Balzac, 3 vol. 4s.
L'Esclave du Pacha, suivi de l'Histoire de ma Grande Tante, par X. B. Saintine, 2 vol. 3s.
Le duc d'Enghien, épisode Historique du Temps du Consulat, par Emile Marco de St. Hilaire, 1 v. 1s. 6d
Esquisses et portraits par M. de La Rochefoucault, duc de Doudeauville, 6 vol. 8s. 9d.

A vendre, chez
JOHN McCOY,
9, Grande rue Saint Jacques.

PROPRIETÉ DE VALEUR,

A VENDRE.

LES FIEFS et SEIGNEURIES *D'AILLEBOUT et RAMZAY*, dans le Comté de Berthier, District de Montréal, contenant 81,000 arpents de terre en superficie, dont environ 31,000, sont concédés, donnant un revenu de près de £500, indépendamment des moulins et des sucreries, sur les terres non concédées dont 41,000 arpents forment un seul bloc, il y a une grande quantité de bois de service, et des érablières d'un grand rapport. Ces seigneuries sont traversées dans toute leur longueur par deux rivières considérables, la rivière L'Assomption et la rivière Noire, qui offrent dans un cours de six ou sept lieues une multitude de pouvoirs d'eau et de places à moulins.

Sur la rivière L'Assomption sont situés un moulin à farine (banal), un moulin à avoine et un moulin à scie, en parfaite réparation ; le premier de ces moulins ayant été complètement réparé l'année dernière.

Les propriétaires étant sur le point de procéder à un partage territorial, préféreraient vendre ces seigneuries en un bloc, s'ils trouvaient un prix égal à leur valeur.

S'adresser à P. L. PANET, Ecr., à Montréal, ou à W. BENZY, Ecr., à Daillebout.

22 sept.

RECEMMENT REÇU DIRECTEMENT DE LISBONNE :—

2 barriques, 4 quarts de barrique, vieux Burcellas supérieur } VINS BLANC
2 barriques, 4 quarts de barrique, vieux Carcavellos
6 barriques, 12 quarts de barrique, vieux Lisbonne supérieur
10 barriques, 20 quarts de barrique, vieux Lisbonne supérieur

Venant de l'ancienne et ancienne maison de Messrs. LUCAS, GONNE et GRIBBLE, Lisbonne.

EDWARD MAITLAND, TYLEE & CIE.

22 septembre.

EAUX MINERALES DE *PLANTAGENET*

SANS PAREILLES DANS LE PAYS.

NOUVEAUX CERTIFICATS.

Guerison Extraordinaire.

JE suis prête à déclarer sous serment que j'ai eu une jambe et un pied enflés qui m'ont fait cruellement souffrir pendant plus de trente ans ; et qu'après avoir bu pendant trois mois de l'eau minérale de Plantagenet, je suis maintenant parfaitement guérie. C'est pourquoi je recommande à tous ceux affligés de maladie semblable de boire de ces eaux fameuses.

DAME JULIE GELINEAU.

Rigaud, 15 sept 1848.

Ceci est pour certifier que les Eaux Minérales de Plantagenet ont été en usage dans ma famille et le voisinage, pendant nombre d'années, comme un breuvage guérissant de tous maux. Je les ai trouvées plus fortes et plus bienfaisantes que toutes les autres eaux minérales connues dans l'Ottawa, bien que je me suis servi de toutes, je pense. On a fait usage de ces eaux pour rhumatisme, hydropisie, diabète, dyspepsie et plusieurs autres maladies et on en a reçu l'effet le plus salutaire. Je les crois d'une valeur inestimable.

WM. DOLE, J. P.

Petite Nation, 10 sept. 1848.

GUERISON EXTRAORDINAIRE.—Je certifie que mon épouse, depuis trois années, a été bien malade, et d'une maladie bien grave, et elle a fait usage de beaucoup de remèdes qui ne lui ont rien fait, mais depuis qu'elle boit de cette fameuse Eau des Sources Minérales de Plantagenet, elle est parfaitement bien.

Montréal, 4 sept. 1848. H. LAURIN.

EAUX FRAICHES.

IL vient d'arriver des SOURCES de PLANTAGENET, une provision d'*EAUX FRAICHES*, à vendre chez les agents à Montréal.

DR. G. E. PICAULT,
No. 36, rue Notre-Dame, vis-à-vis l'Hôtel Donegana.
WM. E. BOWMAN,
Apothicaire, Rue M'Gill.
CHARLES LAROCQUE,
Propriétaire, Hôtel de Québec, Montréal.

22 sept. 1848.

BAZAR A LAPRAIRIE.

LES DAMES de la CHARITE de Laprairie, tiendront un BAZAR au profit de la MAISON de la PROVIDENCE au village de Laprairie MARDI, le 3 Octobre prochain.—21 sept.

AQUEDUC DE MONTREAL.

DES SOUMISSIONS seront reçues jusqu'à SAMEDI prochain, à MIDI, pour le CREUSEMENT des TRANCHEES pour les tuyaux à l'eau, savoir : sur les rues Wellington, des Sœurs Grises, des Enfans Trouvés et M'Gill.

Autres particularités peuvent être connues en s'adressant à GEO. GARTH, Surintendant de l'Aqueduc.

N. B.—Les Soumissions devront être adressées au Trésorier de la Cité.

22 septembre.

A. GERIN-LAJOIE,
AVOCAT.

A établi son BUREAU au No. 15, Rue St. Vincent, porte voisine de la Minerve.

22 septembre 1848.

AVIS.

EXTRAITS DES REGLES DE L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE DU CANADA.

RESOLU, 66.—Qu'avant qu'il soit présenté à la Chambre aucune Pétition pour obtenir permission d'introduire un Bill Privé pour ériger un Pont ou des Ponts, pour régler quelque Commune, pour ouvrir quelque chemin de Barrières, ou pour accorder à quelque individu ou à des individus quelques droits ou privilèges exclusifs quelconques, ou pour altérer ou renouveler quelque acte du Parlement Provincial, pour de semblables objets, il sera donné notice de la demande qu'on se propose de faire, dans un des Papiers publics du District, publiés en Anglais, et dans l'un de ceux publiés en Français, s'il y en a, et par une affiche posée à la porte des Eglises de Paroisses ou Townships qui pourront être intéressés à telle application ou à l'endroit le plus public, s'il n'y a point d'Eglise, pendant deux mois, avant que telle Pétition soit présentée.

Résolu, 67.—Qu'à l'avenir, cette Chambre ne recevra des Pétitions pour des Bills Privés que dans les premiers quinze jours de chaque Session.

Résolu, 70.—Qu'après la présente Session, et avant qu'il soit présenté à cette Chambre aucune Pétition pour obtenir permission d'introduire un Bill Privé pour ériger un Pont de Péage, la personne ou les personnes qui se proposeront de présenter pour tel Bill, en donnant la notice ordonnée par la Règle soixante-et-sixième, donneront aussi en même temps et de la même manière un Avis, notifiant les taux qu'elles se proposeront de demander, l'étendue du privilège, l'élévation des Arches, l'espace entre les Caïées ou Piliers, pour le passage des Cageux, Cages et bâtiments, et mentionnant si elles se proposent de bâtir au Pont-levis ou non, et les dimensions de tel Pont-Levis.

Résolu, 71.—Que tous les frais et dépenses occasionnés par les bills privés qui accordent quelque avantage ou privilège exclusif, et les procédures y relatives dans cette Chambre, ne doivent pas retomber sur le public, et qu'il est juste et raisonnable que partie de ces frais et dépenses soit supportée par ceux qui demandent les dits Bills, et une somme qui ne sera pas moindre que £20 sera déposée entre les mains du Greffier de cette Chambre par le Pétitionnaire avant la deuxième lecture d'aucun tel Bill.

W. B. LINDSAY,
Greffier de l'Assemblée.

NB.—Aucune Pétition imprimée ne sera dans aucun cas reçue ; aucune Pétition ne sera non-plus reçue à moins que des signatures réelles ne soient apposées sur la même feuille de parchemin ou papier, sur laquelle la dite Pétition sera écrite.

Montréal, 19 Sept. 1848.

☞ A être publiés en langues Anglaise et Française, dans le *Canada Gazette* et la *Gazette Officielle de Québec* ; en langue Anglaise dans la *Gazette Officielle de Toronto*, et en langue Française dans *Le Canadien*, *La Minerve*, *La Revue Canadienne*, et *Le Journal de Québec*, jusqu'à la prochaine session de la Législature.

COLLEGE DES MEDECINS *ET CHIRURGIENS.*

LE Bureau des Directeurs du Collége des Médecins et Chirurgiens du Bas-Canada, formant le Bureau Provincial de Médecine, en conformité à l'acte d'incorporation tiendra sa séance semi-annuelle aux fins d'examiner les candidats, qui s'adresseront pour obtenir des licences, et pour examiner ceux qui désirent entrer dans l'étude de la médecine, MARDI, le dixième jour d'octobre prochain, à 10h. A. M., à la chambre du Parlement à Montréal.

Les Candidats sont requis de déposer leurs certificats au Bureau du Secrétaire, au moins dix jours avant l'assemblée.

Par ordre,
A. DAVID,
Secrétaire.

7 sept.

COMPAGNIE DU
CHEMIN DE FER
DE
Montreal et Lachine

HEURES DE DEPART.

DE MONTREAL :		DE LACHINE :	
6¼ heures	A. M.	7¼ heures	A. M.
8¼ do	do	9 do	do
10 do	do	10¼ do	do
12¼ do	P. M.	3¼ do	P. M.
4¼ do	do	5¼ do	do
6¼ do	do	6¾ do	do

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et Lachine.
18 sept. 1848.

LE JACQUES CARTIER,
CAPT. F. S. SINCENNE.

VOYAGERA pendant le reste de la saison entre SOREL et MONTREAL, touchera en allant et venant à *BERTHIER LANORAIE, LAVALTRIE*, et *ST. SULPICE*.

Faisant trois voyages par semaine à commencer de LUNDI prochain le 18 du courant.

Jours et heures de départ.

DE SOREL.	DE MONREAL.
Lundi 6h a m	Mardi 4h p m
Mercredi 11h p m	Jeudi 4h p m
Vendredi 11h p m	Samedi 4h p m,

PRIMES D'ABONNEMENT
OFFERTS AUX ABONNÉS
DE LA
REVUE CANADIENNE.

20 ALBUMS POUR RIEN

CEUX qui s'abonnent maintenant à la REVUE CANADIENNE et à l'ALBUM LITTERAIRE et paient un an d'abonnement d'avance SIX PIASTRES reçoivent comme PRIMES D'ABONNEMENT toutes les livraisons de L'ALBUM LITTERAIRE publiées depuis le 1er Janvier 1847. Ecrire FRANCO.

Montréal, 11 sept. 1848.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU
DU
COMTÉ DE MONTRÉAL.

AVIS.

LES Membres de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu du Comté de Montréal, sont par le présent notifiés que onze répartitions ou dividendes ont été chargés et déclarés payables pendant l'année sur les billets de primes aux dates respectives qui suivent, savoir :

¼ par cent,	le 30 Octobre,	P. M.	1847.
¼ "	18 Février,	"	1848.
¼ "	3 Mars,	A. M.	"
¼ "	26 Avril,	"	"
¼ "	28 "	"	"
¼ "	10 Mai,	"	"
¼ "	19 "	"	"
¼ "	22 "	P. M.	"
¼ "	28 "	A. M.	"
¼ "	24 Juin,	"	"
¼ "	2 Août,	"	"

Et que les dits Dividendes ou Répartitions formant en tout TROIS et trois huitièmes par cent devront être payés au Bureau de la Compagnie de cette ville, le 20 avant le second jour d'Octobre prochain, conformément aux Actes des 1me et 6me années de Guillaume IV, chap. 33, de la 4me et 5me Victoria, chap. 40, de la 6me Victoria, ch. 17 et 18, et de la 8me Victoria, chap. 81, et suivant les Reglements de la Corporation.

Par ordre du bureau,
P. L. LE TOURNEUX,
Secrétaire et Trésorier.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu du Comté de Montréal.
Montréal, 21 aout 1848.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU
DU
COMTÉ DE MONTRÉAL.

AVIS.

L'ASSEMBLEE annuelle des membres de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu du Comté de Montréal, aura lieu au Bureau de la Compagnie, Rue St. Sacrement, en la ville de Montréal, LUNDI, le *Second jour d'Octobre prochain*, à ONZE heures du matin, afin d'élire un nouveau bureau de Directeurs pour l'année prochaine conformément aux Actes d'Incorporation et suivant les Réglements de la compagnie. Il sera à et alors soumis à l'Assemblée un état des affaires de l'Institution.

Par ordre du Bureau,
P. L. LE TOURNEUX,
Secrétaire et Trésorier.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu du Comté de Montréal.
Montréal, 21 août 1848.

AVIS.
BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER
DU
ST. LAURENT ET DE *L'ATLANTIQUE*

MONTREAL, 3 Juillet 1848.

LES PROPRIETAIRES de PARTS dans le Capital de la COMPAGNIE du CHEMIN de FER du ST LAURENT et de l'ATLANTIQUE sont par ces présentes notifiés et requis de payer au Trésorier, au Bureau de la Compagnie, No. 18 Petite rue St. Jacques, en cette ville, les 7me, 8me, 9me, 10me, et 11me, VERSEMENTS de CINQ LIVRES courant par chaque part.

Le 7me Versement le ou avant le 1er d'Aout, le 8me versement le ou avant le 1er Octobre, le 9me Versement le ou avant 1er Décembre, le 10me Versement le ou avant le 1er Février et le 11me Versement le ou avant le 1er Avril mai tenant prochain.

Les personnes qui résident dans le District de St. François, pourront faire leurs paiements aux Agents de la Banque de la Cité, à Sherbrooke ou à Stanstead, comme il leur convindra le mieux pour la localité ou elles résident.

Par ordre,
THOMAS STEERS,
Secrt et Trésorier.

6 juillet

NOUVEAU MAGASIN DE THE.
EN GROS ET EN DETAIL.

Agence de la Compagnie de l'Amérique du Nord établie à New-York, pour la vente du thé.

LE Soussigné informe les habitans de Montréal et des environs qu'il vient d'ouvrir le magasin, no. 48, RUE McGILL, ci-devant occupé par M. W. Stephens, où il reçoit maintenant de New-York, un approvisionnement nouveau de THES purs et excellent, qu'il vendra à BON MARCHE. Le Thé pour la vente en détail est arrangé par paquets d'une livre, demi livre et quart de livre, enveloppé de plomb et sera trouvé convenable pour les familles. On invite les connaisseurs à faire une visite.

ALBERT BECKER.

N. B. Les Marchands de la campagne peuvent s'approvisionner en toutes espèces de quantités par paquets ou à la caisse à bon marché.

Montréal, 5 sept. 1848 —um

BUREAU DU REGISTRATEUR
DU COMTE DE MONTREAL.

A partir de VENDREDI le 15 du courant, et après cette date, ce Bureau sera tenu dans l'étage inférieur de la nouvelle bâtisse en arriere de la Maison du Gouvernement.

HENRY WESTON,
Député-Régistrateur.

Montréal, 11 sept. 1848.—si.

ROBES DE BUFFLE PEAUX DE MARTRE, &c.

2000 Robes de Buffle du nord,
100 peaux de Martre,
200 do Castor repassé.
A vendre par
VALLEE & BOYER.

15 septembre, 1848.

Collége Ste. Marie à Montréal.
(RUE ST. ALEXANDRE NO. 17.)

LES ELEVES trouveront dans l'Etablissement un cours complet classique et commercial.

Trois classes s'ouvriront le 20 du Mois de SEPTEMBRE. La première sera un cours préparatoire Anglais et Français, dans lequel on enseignera la Grammaire dans les deux langues, l'Ecriture l'Arithmétique, la Géographie et l'Histoire. Les deux autres formeront le commencement du cours classique. Le Français et l'Anglais seront sur le même pied dans toutes les classes. Chaque année on ajoutera une nouvelle classe, et les élèves de l'année précédente passeront à la classe supérieure, jusqu'à ce que la série des cours soit complette.

CONDITIONS PROVISOIRES :

Pour le cours préparatoire $2. } Par mois, payable
Pour les autres cours $3. } d'avance et par trimestre.

L'Allemand, l'Italien et le Dessin seront facultatifs et à la charge des parens.

F. MARTIN, S. J. *Président.*

Montréal, 4 sept.

MANUFACTURE DE MARBRE
DE
SHERMAN & RICE.

LES Soussignés informent respectueusement les citoyens de Montréal et les habitans du Canada qu'ils ont forme une société pour travailler le marbre dans toutes ses branches, tels que la confection de MONUMENTS, TOMBES, TABLETTES, CORNICHES de CHEMINEES, COUVERT DE TABLES, DE BUREAU, FONTAINES pour le SODA, etc. etc.

Ayant à leur disposition une des meilleures Carrières de Marbre de ce continent, ils peuvent remplir tous les ordres dans cette ligne à des prix qui ne peuvent admettre la concurrence. Ils ont engagé des graveurs habiles et espèrent par l'excellence et le fini de leurs ouvrages, leur ponctualité et leur attention, mériter une part du patronage public.

Tous ordres laissés à la Manufacture, grande rue St. Jacques, ou chez H. RICE et Cie, Magasin de Valises et de Lampes, 113 Rue St. Paul, seront promptement exécutes.

SMITH SHERMAN,
HORACE RICE.

N. B.—Deux nouveaux waggons américains à vendre.

Montréal, 21 juillet 1848.

AVIS IMPORTANT AUX CAPITALISTES.

A-VENDRE la SEIGNEURIE St. George située au lac du Fleuve St. Laurent, à 4 lieues de Laprairie, contenant environ 25,343 arpents de terre en superficie dont 24,000 sont actuellement concédés, avec un moulin à farine, (*trois moulans*,) allant par eau ou par vapeur : un moulin à carder, un moulin à fouler, un moulin à scie avec les dernières améliorations et une teinturerie, le tout en bon ordre.

Il y a, en outre, la terre seigneuriale mesurant 90 arpents en superficie sur laquelle est bâti le manoir en pierres, à deux etages et fini dans le dernier goût, avec bâtiments en pierres, vergers, etc., etc., ainsi qu'une autre terre et une maison bâtie près des moulins.

Les conditions sont des plus faciles, on n'exigera qu'une faible portion du prix de vente comptant pour payer quelques dettes, £1200 resteront entre les mains de l'acquéreur, à constitut, et la balance sera payable en quatre payements annuels. Titre incontestable. Pour plus amples informations, s'adresser au notaire soussigné No. 24, rue St. François-Xavier. (*Affranchir*).

T. DOUCET, N. P.

Montréal, 26 aout 1848.

DEBENTURES ! !

LE soussigné informe les Messieurs du Clergé les Instituteurs, les Commissaires d'Ecoles et autres, qu'il prendra des DEBENTURES pour LIVRES ET FOURNITURES D'ECOLES, ETC., ETC., et aussi en payement des COMPTES qui lui sont dû.

J. BTE. ROLLAND.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE,
Montréal, 12 août 1848.

AVIS est par le présent donné, que les Terres de la Couronne ci-après spécifiées situées dans les Townships de Wexford, dans le Comté de Leinster, au nord du fleuve St. Laurent, dans le Bas-Canada, seront, à compter du TROISIEME jour d'OCTOBRE prochain, à vendre, aux conditions énoncées dans les Réglements Généraux, par l'agent local, ALEXANDER DALY, Ecuyer, à Rawdon, à qui l'on devra s'adresser.

Prix de Vente—Quatre Chelins l'Acre.

1 Ring—Lots 1 à 14 (100 chaque.) 15 (92), 16 à 17 (81 chaque,) 18 à 33 (100 chaque) 34 (91,) 35 à 45 (10) chaque,) 46 (95,) 47 à 54 (100 chaque,) 55 (93,) 56 à 59 (100 chaque.)

" Lots 1 à 3 (10) chaque,) 4 (89,) 5 (83,) 6 (81,) 7 (100) 8 (81,) 9 à 14 (100 chaque,) 15 (94) 16 à 17 (100 chaque,) 18 (90,) 19 à 22 (100 chaque,) 23 (80.) 24 à (82,) 25 à 41 (100 chaque,) 42 (59,) 43 (85,) 44 à 45 (73 chaque,) 46 (92,) 47 50 (100 chaque,) 51 (94) 52 à 58 (100 chaque,) 59 (148.)

2 " Lots 1 et 2 (100 chaque,) 3 (90,) 4 (71,) 5 (49,) 6 (91,) 7 à 12 (100 chaque,) 13 (38,) 14 (71,) 15 à 21 (100 chaque,) 22 (90,) 23 (86,) 24 à 25 (100 chaque,) 36 (93,) 37 à 41 (100 chaque,) 42 (89,) 43 à 58 (100 chaque,) 59 (148.)

☞ Une insertion hebdomadaire jusqu'au temps de la vente, en français, dans *La Minerve* et la *Revue Canadienne*.—14 août.

SOCIETE D'AGRICULTURE
DU COMTE DE TERREBONNE

AVIS est par le présent donné que l'Exhibition générale aura lieu au village de la paroisse de St. Louis, DE TERREBONNE, JEUDI, le 21 du courant, à 10 heures A. M.

CHARLES SMALLWOOD, M. D.
Secrétaire.

St. Martin, 7 sept.—up

TABLEAUX A VENDRE.

ON offre en vente, au magasin, près de celui de M. Boulanget, rue Notre-Dame, une magnifique collection de TABLEAUX D'ANCIENS MAITRES, ainsi des tableaux d'artistes modernes, le portrait de la Reine Victoria, les Incendies de Québec, et plusieurs autres sujets historiques du pays.—Admission gratuite de 10h. A. M. à 5h. P. M.—8 sept.

AGENCE POUR L'ÉTABLISSEMENT DES TOWNSHIPS DE L'EST.

Township de Ham,
1er Août 1848.

LE Soussigné, Agent préposé par Son Excellence le Gouverneur-Général, pour diriger l'établissements des Terres de la Couronne dans le Comtés de Mégantic et Sherbrooke, donne avis à ceux qui veulent et sont en moyens de s'y établir que son bureau est temporairement fixé, en la demeure du Sieur Zephirin Coulombes, au Lac Nicolet, dans le Township de Ham, sur le chemin Gosford, où il recevra les applications des colons, tous les jours de la semaine, entre HUIT et ONZE heures de l'avant-midi, à compter du PREMIER jour de SEPTEMBRE prochain, et de là jusqu'à ce qu'avis ultérieur ait été publié du changement de son Bureau.

Cinquante acres de terre seront donnés à tout colon âgé de dix-huit ans, et sujet de Sa Majesté, qui se présentera muni d'un certificat de probité, sobriété et de moyens d'existence, jusqu'à ce que le produit de sa terre puisse le maintenir, signés de personnes respectables et connues.

Le porteur de ce certificat dira à l'Agent (qui les enrégistrera) son nom, son âge, son état, métier ou profession, s'il est marié, le nom et l'âge de sa femme, combien il a d'enfants, le nom et l'âge de chacun, d'où il vient, s'il a encore quelque part des propriétés, et dans quel Township il désire s'établir.

Les conditions du billet de location sont — de prendre possession dans un mois de la date du billet—de mettre en état de culture et rapport au moins douze arpents de la terre en quatre années—de bâtir une maison, et de résider sur le lot jusqu'à ce que les conditions d'établissement aient été accomplies, après quoi seulement le colon aura droit d'obtenir un titre de propriété. Les familles comprenant plusieurs colons ayant droit à des terres qui préféreront résider sur un seul lot, seront dispensées de l'obligation de bâtisse et de résidence, pourvu que les défrichements voulus se fassent sur chaque lot. Le défaut d'accomplissement de ces conditions entraînera la perte immédiate du lot de terre assigné qui sera vendu ou donné à un autre.

On permettra à ceux qui auront obtenu un lot gratuit d'en acheter jusqu'à trois autres sur le chemin (cent cinquante acres) à Quatre Chelins l'acre, payable comptant, de manière à pouvoir leur former en tout deux cent acres.

Pour se rendre au bureau de l'agence au Lac Nicolet, les personnes du District de Québec peuvent prendre le chemin Gosford à St. Nicolas, ou celui de Lambton à St. François de la Beauce.

Les habitants du District des Trois-Rivières ont le chemin des bois francs à Gentilly, en traversant Somerset, et celui du Port St. François, en passant par Sherbrooke.

Ceux du District de Montréal, peuvent prendre les chemins des Town-ships à St. Mathias sur la Rivière Chambly, à St. Hyacinthe et à Sorel, pour se rendre à Sherbrooke, d'où le chemin Gosford les conduira à l'agence.

Lorsque le chemin de Watton aura été complété, la route par Richmond et Danville, dans le Township de Shipton, offrira une communication plus courte avec la résidence de l'agent pour les Districts de Montréal et des Trois-Rivières.

Le sol du territoire à établir est généralement d'une bonne qualité, couvert d'érable et de mérisier sur les hauteurs, et de frêne, d'orme et de cèdre dans les endroits plus bas. Il s'y trouve du bois de construction, beaucoup de pouvoirs d'eau et de la pierre à chaux.

Les principaux chemins seront ouverts aux frais du gouvernement.

L'Association des Townships se propose de bâtir des chapelles, des maisons d'écoles et d'entretenir leurs missionnaires.

Il ne doit pas y avoir d'exclusion d'origine dans cette colonisation, mais on invite particulièrement les canadiens qui ne peuvent plus obtenir de terres dans les seigneuries, à profiter d'une occasion aussi favorable de s'en procurer gratuitement, et dans une localité qui offre les plus grands avantages.

Les chemins maintenant au projet de construction, sont :

1o.—Le chemin de Watton, partant de l'angle sud-est du Township de Shipton entre les quatrième et cinquième rangs de Watton, allant au sud-est jusqu'à l'intersection des onzième et douzième rangs de ce Township, et continuant entre ces rangs vers le nord-est jusqu'à la ligne sud-ouest de l'Augmentation du Township de Ham, puis, entre les premiers et second rangs de la dite Augmentation jusqu'au lot numéro dix, où il rencontrera le Chemin Gosford, qui se prolonge jusqu'à Wolfstown.

La longueur de ce chemin est à peu-près de dix-neuf milles.

2o.—Le chemin Mégantic, partant du chemin Gosford à son intersection avec les lignes sud-est de Wolfstown, et qui traversera dans une direction sud-est le territoire communément appelé St. François dans toute sa longueur jusqu'au lac Mégantic, distance d'environ 37 milles.

3o.—La continuation du chemin Lambton de la ligne sud-ouest du Township de Lambton (qui forme la ligne des comtés de Sherbrooke et Mégantic) jusqu'à la ligne nord-est du Township de Langwick pour joindre à ce point le chemin qui conduit à Gould sur les établissements de la Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique. Le chemin Lambton est déjà ouvert depuis St. François de la Beauce jusqu'à la ligne du comté.

4o Le chemin Victoria, partant du chemin Lambton à son intersection de la ligne sud-ouest du Township de ce nom, et suivant la ligne du comté vers le sud-est jusqu'au Township de Gardiner, où il prendra une direction sud-ouest à travers le dit territoire, pour, au Township de Hampden, tomber dans le chemin de Otter Brook, qui conduit au village de Victoria. L'étendue de ce chemin sera d'environ 28 milles.

Ces différents chemins seront ouverts sur une longeur de 66 pieds et le terrain de chaque côté sera divisé en lots de 50 âcres chaque pour être donnés gratuitement.

Outre le chemin principal de chacune de ces sections, il y en aura deux autres (un de chaque côté du premier) de tracés sur toute l'étendue du territoire, et sur lesquels des octrois gratuits de 50 acres seront également faits. Mais comme sur ces chemins additionnels il ne sera fait par le gouvernement d'autres frais que ceux d'arpentage, les concessionnaires seront tenus d'ouvrir le chemin sur leurs devantures respectives.

J. OLIVIER ARCAND,
Agent pour l'établissement des Townships de l'Est.
8 août.

AVIS

LE Comité Central de l'Association des Townships tient des séances tous les LUNDIS, à 7 heures et demi P. M. Tous les membres des différent comités locaux, ainsi que les citoyens, membres de l'association qui désireraient faire des suggestions au comité central ou en avoir quelqu'information, sont invités à y assister.

Par ordre,
[illegible]

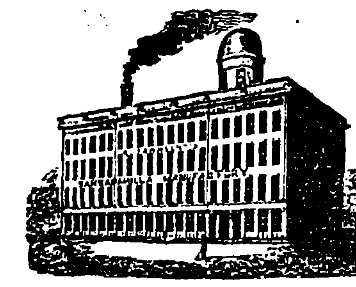

SALSEPAREILLE

DU

Dr. Townsend.

MERVEILLE ET BENEDICTION DE L'EPOQUE.

CET extrait est contenu dans des BOUTEILLES D'UNE PINTE [de GALLON—son prix est six fois meilleur marché, sa qualité plus agréable et bien SUPÉRIEURE à aucune autre composition vendue jusqu'ici. Il guérit sans purger, sans rendre mal de [illegible]

La grande supériorité de cette Salsepareille sur tous les autres remèdes est que tout en chassant la maladie, il donne de la force au corps. On s'en sert avec succès pour guérir radicalement toutes les maladies provenant de l'impureté du sang ou de la mauvaise situation du système.

PRENEZ GARDE AUX IMITATIONS.—Des personnes déshonnetes ont imité nos étiquettes et mis de la médecine dans des bouteilles de la même forme des nôtres. Voyez si chaque bouteille à la signature écrite de S. P. TOWNSEND.

OFFICIER DE LA MARINE DES ETATS-UNIS.

Le capitaine G. W. McLean, membre de la législature naguère appartenant à la marine des Etats-Unis, nous envoie le certificat suivant dans lequel il raconte sa propre histoire.

Rahway, 25 janvier, 1847.—Il y a un an je fus attaqué de l'Influenza, et tout mon système tomba dans un état de faiblesse alarmant. On me conseilla d'essayer la Salsepareille du Dr. Towsend, et je me sentis soulagé, après en avoir pris deux ou trois bouteilles. J'attribuai donc ce bien être à la Salsepareille. J'ai continué à en prendre, et je me rétablis de jour en jour. Je crois que cela a sauvé ma vie, et je ne voudrais pas, sous aucun prétexte, ne pas toujours avoir quelques bouteilles de ce remède chez moi,

G. W. McLean.

GUERISON DES ECROUELLES.

Le certificat suivant prouve que cette Salsepareille a un pouvoir particulier sur les maladies du sang les plus invétérées. Un précédent sans exemple est celui de trois personnes guéris dans la même maison.

TROIS ENFANS.

D. Townsend : Mon cher Monsieur.—J'ai le plaisir de vous informer que trois de mes enfans ont été guéris des écrouelles en employant votre excellente médecine. Les plaies qu'ils avaient, étaient fort graves ; quatre flacons de votre composition ont tout fait disparaître, et je viens vous exprimer ma reconnaissance.

Agréez mes respects, etc.
1er mars 1847. ISAAC W. CRAIN, 106 Wooster-st.

AUX MERES ET AUX FEMMES MARIEES.

Cet extrait de Salsepareille a été expressément préparé pour être employé dans les maladies des femmes. Aucune femme qui parvient à cette âge critique appelé " retour de la vie " ne devrait négliger d'employer ce remède. Car c'est un préventif contre les terribles maladies auxquelles les femmes sont sujettes à cette époque de leur vie. Ce période peut être différé pendant plusieurs années par l'usage de cette médecine. Elle n'est pas non plus sans secours aux jeunes filles qui arrivent à l'âge de puberté, car ce remède est propre à assister la nature en hâtant la circulation du sang et en donnant des forces au système. En vérité ce remède est infiniment précieux pour toutes les maladies délicates auxquelles les femmes sont sujettes.

Il renouvelle tout le système, et l'énergie naturelle, en épurant le sang, sans occasionner de dérangement, sans relâcher le système comme le font la plupart des médecines que l'on vend pour les faiblesses chez les femmes pendant leurs maladies.

JEUNES FILLES LISEZ CECI.

Vous dont le teint est pâle, dont les yeux sont appesentis, dont la figure est couverte de boutons, dont la peau est rudes et tachetée de rousseurs, vous qui vous sentez appesenties, employez une bouteille ou deux de salsepareille du Dr. Thownsend. Cela nettoiera votre sang, fera disparaître les rousseurs et les boutons, vous rendra l'animation, le feu dans les yeux, le bien être et le teint rose et blanc, toutes choses dont l'utilité est incalculable chez les femmes non mariées.

GRAND REMEDE POUR LES FEMMES.

La Salsepareille du Dr. Townsend guérit radicalement et très vite, la consomption à son origine, la stérilité, les descentes de matrice, les fleurs blanches, les menstrues obstruées ou difficiles, l'incontinence d'urine, les pollutions nocturnes et la prostration générale du système, que ce soit ou non par une cause ou des causes inhérentes produites par inconduite, maladie ou accident.

Rien n'est plus surprenant que les effets fortifiants de la Salsepareille sur le corps humain. Les personnes *qui sont faibles et facilement fatiguées en prenant ce remède* deviennent rapidement par son influence robuste et pleine d'énergie. Il combat immédiatement la faiblesse du corps humain, faiblesse qui est la cause de la stérilité.

On ne pense pas que dans des circonstances d'une nature aussi délicate, nous allons exhiber les certificats de guérisons accomplies par nous, mais nous pouvons assurer les personnes malades que nous avons reçu le rapport *suivant de mille cas de guérison. Plusieurs mères de* famille qui n'avait pas d'enfans, après avoir employé quelques bouteilles de ce remède, ont vu leurs entrailles bénies par les symptomes de la maternité.

Dr. Townsend.—Ma femme étant depuis long-temps malade par une faiblesse et une débilité générale, et souffrant continuellement d'une descente de matrice, et autres inconvénients, je sus que votre médecine avait opéré merveille dans des cas semblables où elle avait été ordonnée, je me procurai un flacon de votre Extrait de Salsepareille et je suivis les instructions qui me furent données par vous. Peu de jours après, la santé de ma femme fut rétablie entièrement. Plein de reconnaissance pour le bien que ce remède a fait à ma femme, je m'empresse avec plaisir de le reconnaitre et de le recommander au public.

Albany, 17 août 1844. M. D. MOORE
au coin de Grand et de Lydius-st.

RHUMATISME ET LOMBAGO.

Cette Salsepareille est employée avec le plus grand succès dans les attaques de Rhumatisme, qu'elles soient spontanées ou chroniques. Les guérisons merveilleuses *qu'elle a opérées sont vraiment très surprenantes.* D'autres remèdes donnent quelquefois un soulagement momentané, mais la Salsepareille arrache la maladie du système, même quand les muscles et les os sont dans un état d'enflure.

New-York, 25 juillet, 1848.

Dr. Townsend : Mon cher monsieur.—Depuis plus de trois ans, j'avais été souffrant d'horribles douleurs rhumatismales. Maintes fois je me suis senti si mal que je ne pouvais vaquer à mes affaires. J'ai eu aussi le lombago. Après avoir lu dans quelques journaux un éloge de votre Salpareille, je songeai à en user pour voir si je pourrais en retirer quelque soulagement. Le lombago m'a abandonné, et je n'éprouve plus aucune douleur rhumatismale. Ma santé s'est améliorée depuis que j'ai suivi ce traitement, j'en suis fort reconnaissant et j'espère que votre remède obtiendra le succès qu'il mérite pour son efficacité dans ces terribles maladies.

Agréez, etc.
RICHARD JONES, No. 8 Doyer-st.

CRACHEMENT DE SANG.

Lisez ce qui suit et dites, si vous l'osez, que la consomption est incurable.

New-York, 28 *avril* 1848.—*Dr. Townsend :* Je pense réellement que votre Salsepareille a aidé la Providence à me sauver la vie. Depuis plusieurs années j'avais un rhume très dangereux qui ne faisait qu'empirer tous les jours. A la fin je crachais du sang ; j'avais des transpirations... bue je ne croyais pas vivre longtemps. Il y a fort peu de *temps que j'ai employé votre* Salsepareille, et elle a opéré un changement remarquable dans ma personne. Je peux maintenant me promener dans la ville, je ne crache plus de sang et le rhume et la toux m'ont quitté. Vous pouvez donc vous imaginer quelle reconnaissance je vous porte pour ces résultats. Votre obéissant,

W. M. RUSSELL, 65 Catharine-st

OPINION DES MEDECINS.

Ceci est écrit à cette fin de certifier que nous soussignés. *Médecins de la ville d'Albany,* avons, en différentes occasions, prescrit la Salsepareille du Dr. Thownsend, et que nous croyons qu'elle est la meilleure préparation qui ait jamais été fabriquée sur cette place.

Signé H. P. PULING, M. D.
J. WILSON, M. D.
R. B. BRIGGS, M. M.

Albany, 1er avril 1845. P. E. ELMONDORF, M. D

Agents pour Montréal, Dr. Picault, rue Notre-Dame. No. 36, et coin de la rue Bonsecours, devant l'Hotel Donegana.

8 juillet 1848.

EAUX MINERALES

DE

PLANTAGENET,

SANS PAREILLES DANS LE PAYS.

EN établissant des agences à Montréal, pour la vente de ces eaux inappréciables, le propriétaire est convaincu que leurs vertus une fois connues ne pourront manquer de faire reconnaitre amplement leur efficacité.

Ce fait posé, il invite l'attention des citoyens de Montréal, et des environs généralement, mais plus particulièrement les Médecins et autres hommes de science, à faire une investigation de leurs qualités, et voir leurs effets, de manière qu'ayant prouvé leur valeur inappréciable par des expériences faites, elles pourront contribuer à soulager l'humanité souffrante, en rendant témoignage à leur mérite.

La supériorité des eaux minérales, sur ce qui est d'imitation, inventée par la main de l'homme, est admise par tous les savants ; car, sous ce rapport comme dans bien d'autres cas, les efforts humains tombent bien au-dessous de l'œuvre divin de la nature.

Pour purifier le sang et donner de la vigueur au système, les eaux de Plantagenet sont reconnues par ceux qui en ont bu, pour être sans égales, et quoi que tout récemment découvertes, et comme dans leur enfance pour parler ainsi, elles ont été employées avec avantage dans des cas d'affections de rhumatisme, et des guérisons de maladies différentes ont été obtenues par leur efficacité.

Enfin, il prie tous ceux qui se trouvent attaqués de quelques maladies, de venir et boire de l'eau de Plantagenet, car, en elles y trouveront vie nouvelle.

AGENTS A MONTREAL :
DR. PICAULT,
HOTEL QUEBEC,
W. E. BOWMAN, Ecr.
Apothicaire, Rue McGill.
CHARLES LAROCQUE,
Propriétaire.

19 aout 1848.

Dundee, 1r. aout 1848.

C'est avec beaucoup de plaisir que j'attire l'attention publique sur les eaux minérales de Plantagenet. Je n'hésite pas à dire qu'elles possèdent toutes les qualités égales si non supérieures à toutes les autres eaux de la Province. En ayant fait usage moi-même, il est de mon devoir de rendre mon faible témoignage en leur faveur et de le joindre à ceux qui ont déjà été donnés. Le gout de ces eaux est agréable et leur effet est salutaire.

L. H. MASSON, Médecin.

North Lancaster, le 25 juillet 1848.

Je Soussigné, certifie que plusieurs personnes, à ma connaissance, ayant fait usage de l'eau de la source minérale de Plantagenet, s'en sont bien trouvées et surtout ont éprouvé de grands soulagements dans les cas de rhumatisme.

Docr. M. P. L. LEDUC.

Je certifie que ma femme, trois de mes enfants et moi, tous bien malades du typhus, les Docteurs nous avaient condamnés. Nous avons envoyé chercher de l'eau de la source minérale de Plantagenet, et nous avons recouvré la santé, avec la grâce de Dieu.

LOUIS THOMAS.

Petite-Nation, 21 juillet 1848.

Je certifie par les présentes que j'ai fait usage durant peu de temps, des eaux minérales de Plantagenet, et qu'elles m'ont fait beaucoup de bien, et que je les crois supérieures à toutes autres de cette espece.

JOHN McDONALD.

Depuis huit mois, je crachais le sang, et depuis huit jours que je bois de l'eau minerale de Plantagenet je suis mieux, et mes forces sont doubles de ce qu'elles étaient.

AUGUSTIN LAFLAMME.

Montréal, 15 aout 1848.

Ayant été dernierement retenu dans un chambre pendant deux jours, par des douleurs que je ressentais dans tout le corps depuis la tête jusqu'aux pieds, le tout accompagné d'une forte dysenterie. J'ai fait demandé et ai pris de l'eau des sources de Plantagenet, actuellement sous la direction de M. Charles Larocque, Senior, et je ne me suis servi, dans le dit cas, que d'à peu près une pinte, et, je certifie par la présente, qu'avec la grâce de Dieu, j'ai recouvré la santé, et cela aussi peu apres avoir fait usage de l'eau susdite. Donné sous mon seing, à Plantagenet 7 aout 1848.

W. KEARNES, J. P.

Je certifie, que depuis plusieurs années je souffrais horriblement de douleurs rhumatismales, malgré tous les soins et traitements de nos médecins, et qu'apres avoir fait usage de l'eau de la source minérale de Plantagenet, pendant quelque temps je me trouve complétement guéri.

JEAN-BAPTISTE LECUYER, Cult.

Je soussignée certifie que j'ai été malade pendant dix-huit mois ; que j'ai été dans une faiblesse continuelle à ne pouvoir m'habiller et qu'ayant bu des eaux de Plantagenet dont M. Chs. LaRocque est le propriétaire, j'ai été parfaitement guéri.

MARGUERITE PILON.

Plantagenet, 11 aout 1848.

Je dirais sous serment que quand je cesse de boire de l'eau de la source Minérale de Plantagenet à présent sous le contrôle de M. Charles LaRocque, je suis incapable de vaquier à mes affaires et lorsque j'en bois je me porte bien.

PAUL SABOURIN.

Plantagenet, 8 aout 1848.

Je certifie que depuis plusieurs années je souffrais horriblement de douleurs et je n'avait point d'apétit, et qu'apres avoir fait usage de l'eau des Sources de Plantagenet, appartenant a M. Charles La Rocque j'ai été parfaitement guéri.

CYRIAQUE THAUVETTE.

Montréal, 30 aout 1848.

Je certifie que pendant 3 à 4 ans j'ai eu une douleur aigue dans le coté et que j'ai en vain essayé différents remèdes. Depuis 3 à 4 semaines je me suis mis à boire l'eau des Sources de Plantagenet et depuis je suis parfaitement bien.

DANIEL ALLEGAY.

J'éprouve un grand plaisir à appeler l'attention publique sur ces Eaux Minérales du Plantagenet, dont les excellentes qualités pour restaurer le système et lui donner la force, ne sont surpassées par aucun en cette province. Je dis ceci en connaissance de cause ayant bu de presque toutes les autres sources du pays. Que ceux qui sont affligés de maux de tête, absence d'appétit, etc. essayent ces eaux et leur succès est assuré.

H. J. LARKIN.

BANQUE D'EPARGNE

DE LA

CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL

PATRON :

Mongr. l'Evêque Catholique de Montréal.

Bureau des Directeurs,

W. Workman, Président:	P. Beaubien,
A. LaRocque, V. Président	Joseph Bourret,
Francis Hincks,	H. Mulholland,
L. H. Holton,	Edwin Atwater,
Damase Masson,	Barthw. O'Brien,
Nelson Davis.	Jacob DeWitt,
H. Judah.	Joseph Grenier,
L T. Drummond	

AVIS est donné par les présentes, que l'Intérêt sur tous les nouveaux Dépots faits dans cette Institution, le ou après le PREMIER jour d'AOUT prochain sera aux taux de QUATRE PAR CENT par AN.

Les Dépots sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirées des samedis et lundis (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requerrant l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jeudis ou Vendredis, vû que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigeaient, on pourrait s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine. Le Président et le vice Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque.

JOHN COLLINS,
Secrétaire et Trésorier.

Bureau de la Banque d'Epargnes de la Cité et du District, Rue St. François-Xavier.—22 juillet 1848.

BANQUE D'EPARGNE.

DE LA CITÉ ET DISTRICT DE MONTREAL.

EXTRAIT.

MONTANT dû aux Dépositaires le 31 Décembre 1847	£62675	11	7			
Montant déposé depuis le 31 décembre à cette date......£27172	0	6				
do retiré do......£25703	16	1		1468	4	5
Balance due aux Dépositaires ce jour....	£64143	16	0			

Par ordre du Bureau,
JOHN COLLINS,
Caissier.

Bureau de la Banque d'Epargne de la Cité et du District. Rue St. François-Xavier.
Montréal, 31 mars 1848.

LA MEILLEURE MEDECINE

DU

PRINTEMS ET DE L'ETE, AU MONDE

VIN DE LA FORET D'HALSEY.

Patronisé par la noblesse et la faculté médicale d'Angleterre, et considérée comme la médecine la plus extraordinaire du tems.

LES médecines qui contiennent de la mélasse et de la réglisse, comme les Salsepareilles tant vantés, demandent à ce que l'on fasse usage de plusieurs grandes bouteilles avant qu'elles puissent produire le moindre changement sur la santé. Le *Vin de la Forêt* est un article tout à fait différent. Il ne contient aucuns syrops pour lui donner de la consistance, mais acquiert son goût exquis et ses excellentes qualités médicales des plantes végétales dont il est composé. Le *Vin de la Forêt* contient toutes les vertus du

CERISIER SAUVAGE, DE LA DENT DE LION, DE L'OSEILLE JAUNE, ET DE LA SALSEPAREILLE,

Avec d'autres propriétés, beaucoup plus fortes.

Sa haute concentration la rend une des meilleures médecines en usage. Moins qu'une simple bouteille suffit pour restorer la force du patient langoureux et faible et rétablit fortement sa santé, chaque dose donne des signes de ses bons effets sur la constitution. Le *Vin de la Forêt* est recommandé, dans les termes les plus forts pour les faiblesses, les constitution délicates et toutes sortes de débilités. Il guérit aussi toutes les maladies de Lestomac, Foie, Rognon, Attaque de Nerfs, Affections de Biles, Hydropisie, Pertes d'Apetit. Maladies des Femmes, Scrofules, et tous les cas resultant du Mauvais Sang et les Impurettes Habituelles du Systeme.

DIRECTIONS POUR PRENDRE LE VIN DE LA FORET

Pour les jeunes personnes, deux pleines cueillères de table ou la moitié d'un verre à vin, trois fois par jour, un peu avant les repas. Les dames et les Personnes de santés délicates doivent prendre la moitié de la dose ci-dessus.

Dans les cas ou la purgation est nécessaire on devrait se servir des *Pillules d'Halsey* pour chasser de l'estomac, la bile et autres matieres avant que de prendre de *Vin de la Forêt.*

SAUVE DE LA MORT ! ! !

Certificat de *M. Nathan Mathews,* un citoyen marquant et influent de Newark ; N. J.

Au Dr., J. W. Halsey.—Je crois que votre Vin de la Forêt et vos Pilulles converties en sucre, sont ce qui ma sauvé la vie J'étais *presque mort,* lorsque j'ai commencé à en prendre, avec l'Hydropisie, les Hémorrhoïdes, et l'Asthme. Lorsque dans cette affreuse situation l'on me procura votre Vin de la Forêt et vos Pillules, et avant que j'eusse finit la premiere bouteille et la première boite de vos pilulles, je me sentis beaucoup mieux : mon corps et mes membres qui tous étaient enflés, diminuèrent sensiblement. L'espérance me vint que je redeviendrais mieux après avoir continué de prendre vos médecines pendant un mois a peu pres, j'étais guéri entièrement des hémorroïdes et de l'asthme. L'hydropisie qui m'avait mis dans un danger si imminent avait presque disparu. J'ai continué a me servir du vos médecines jusqu'à présent, et je jouis d'une santé aussi robuste que l'on puisse désirer quoique j'aie plus de soixânte ans.

J'attribue entièrement à vos excellentes médecines le recouvrement de ma santé. Plusieurs de mes voisins s'en sont servis avec succès d'uns des cas très graves, et je puis avec joie les recommander au public.

Votre très humble N. MATHEWS.
Newark' 19 décembre 1847

Sept cents certificats de différants docteurs, membres du clergé et individus très respectables ont été donnés en témoignage des grandes guérisons faites par le *Vin de la Forêt et les Pilulles du Dr. Halsey.* Parmi elles est celle de M. John Syms de 525, rue Pearl, New-York, —guéri d'une affection de foie et mauvaise toux, après avoir été abandonné par les physiciens, qui déclarerent que c'était consomption arêtée. Un enfant de de M. William Bowers. Broadway New-York, qui était affligé de la scrofule depuis quatre ans, a été guéri en moins de six semaines. Mary J. Brown, fille du Révd. J. R. Brown, attaquée de consomption, d'autres des hémorrhoides, de débilités générales, de la gravelle, de la maladie des femmes, etc., etc.,

Agent Général : Dr. P. E. Picault, rue Notre Dame, No. 36, au coin de la rue de Bonsecours, devant l'hôtel Donegana.

Nota. Les marchands de la campagne qui désireraient devenir Sous-Agents, s'adresseront à l'agent général. (Conditions très libérales).

11 juillet 1848.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE DE

JEAN-BTE. ROLLAND

No. 21 Rue St. Vincent Montréal.

ON trouvera constamment à cette adresse un assortiment de livres et de fournitures d'école, ainsi qu'une variété de petits livres d'histoires et de piété propre à être donnés en prix aux examens. Le tout à des prix très réduits.

[illegible] 1848

PILULES VEGETALES ET VITALES

DU

DR. HALSEY.

COUVERTES DE SUCRE

PRIX TRENTE SOUS LA BOÎTE, SIX BOÎTES POUR 6s. 3d.

L'Excellence et la supériorité des Pilules du Dr. Halsey sur toute autre espèce de Pilules et purgatif, consiste dans leur propriété curative sans faire de mal à la constitution, sans donner de coliques, sans produire de faiblesse. Elles sont salutaires en tout temps et dans tous les cas, et surtout n'obligent pas celui qui les prend à interrompre ses occupations.

DES lettres de nos Agents et des certificats de différents individus, prouvent que plus de 20000 cas de maladies ont été guéries dans le cours de l'année dernière tant aux Etats-Unis qu'au Canada par les Pilules *sucrées* du DR. HALSEY. Des milliers de familles en gardent dans leurs maisons comme le plus sûr et le plus salutaire remède contre la maladie. A cette saison de l'année ou les chaleurs de l'été troublent le système et causent des *maladies bilieuses,* des *jaunisses,* des *teints jaunes,* des *pertes d'appetit,* des *dyspepsies,* des *faiblesses,* des *étourdissements,* des *fièvres* et bien d'autres maladies. Les Pilules sucrée du DR. HALSEY sont impayables et guérissent promptement sans affaiblir le système.

DARTRE ROUGEANTE EXISTANT DEPUIS HUIT ANS, GUERIE.

Dr. Halsey.

Je certifie que j'ai pris vos Pilules végétales sucrées, pour une dartre rougeante qui depuis 1840 me couvrait le bras droit et le poignet. Deux semaines de l'usage de vos pilules ont suffi pour me guérir, j'en prenais deux le soir en me couchant. Ma santé générale s'est beaucoup améliorée. J'ai trouvé que les Pilules agissaient très doucement sur les intestins, mais leur propriété purifiante doit être bien forte pour avoir guéri en si peu de temps une maladie qui depuis huit ans avait résisté à tous les remèdes. Vous pouvez publier ce certificat, car je considère vos Pilules comme supérieures à celles qui sont en usage.

JACOB P. BRADY, M. D.

Frédericktown, 15 mars 1848.

Dr. Halsey.

Depuis plus de dix ans j'étais affecté de *Dypepsie* et de Constipation habituelle, grâce à vos Pilules j'ai vu de jour en jour revenir ma santé et depuis quatre mois je n'ai pas eu un seul symptômes de mes anciennes souffrances.

JAMES H. STOUALL.

Franckford, 15 juillet 1847.

Dr. Halsey.

Depuis plus d'un an j'étais affecté d'une *mauvaise toux,* de *douleurs de poitrine* de débilité générale et de perte d'appetit. *J'étais comme* un véritable squelette et depuis deux mois je ne quittais pas ma chambre. Deux semaines de traitement par vos Pilules m'ont mis dans un état de santé telle que, en moins de sept semaines mon embonpoint s'était augmenté de vingt-cinq livres. Vos Pilules sont hautement appréciées dans notre localité.

MARTIN CALDWELL.

Hamstead, 9 décembre 1847.

BEAUTÉ PERSONNELLE.

Les *cosmetiques,* le *fard,* la *craie* ont plus tard pour tendance de détruire la finesse du tissu de la peau que d'améliorer le teint. C'est la santé seule qui augmente la beauté du corps et la douceur veloutée de la peau. Les maux de tête, la perte de l'appetit, la langueur, la teinte jaune et maladivé du visage, les *boutons,* les *rousseurs* indications certaines de l'embarras de l'estomac et des intestins trouvent leurs remèdes dans les Pilules vitales et végétales du DR. HALSEY. Elles influent dans les veines un sang pur et vigoureux qui donne bientôt au visage ce *velouté,* cette *teinte rosée* qui charme les yeux et donne au corps et à l'esprit une nouvelle vigueur.

Agents en gros à la Pharmacie du Dr. Picault, No. 36, rue Notre-Dame au coin de la rue Bonsecours, et chez MM. J. S. Lyman et Cie., Montréal. J. Musson, Québec. Chs. Heath, Kingston. J. Keeman et P. Nourric, Trois-Rivières. M. Moreau et Cie., St. Jean. A *Dufresne,* St. Athanase.

Les marchands de campagne qui désireraient devenir Sous-Agents, s'adresseront au Dr. Picault, termes libéraux.—14 juillet, 1848.

ECOLE DU JOUR

AVEC PENSION

DE LA RUE SAINT-URBAIN.

Principal.—M. S. Philips, *ci-devant du High Scot*
Professeurs-Assistants.—MM. Robertson & Harris.
Français et Italiens.—M. Escalonne.
Dessin.—M. Morris de l'Académie Royale d'Edimbourg.
Ecole de Génie et de Mathématique. } M. G. Patterson, ci-devant du Bureau des Travaux Publics en Irlande.

TERMES :

Payable d'avance par Quartiers.

	Par année.		
Département Préparatoire............	£6	0	0
Anglais et Mercantile................	8	0	0
Classiques, Mathématiques et Français.	10	10	0
Département plus avancé pour les jeunes gens qui se préparent à embrasser quelque profession	12	10	0

Pensionnaires, £40 à £50 par année.
Une charge Extra pour la Classe de Dessin.

MR. PHILIPPS reconnaissant pour le patronage distingué qu'il a reçu des citoyens de Montréal a l'honneur de les informer qu'il a maintenant complété ses arrangements pour donner dans son Académie une *éducation égale à celle d'aucune autre* Ecole en Canada.

Ayant pu se procurer les services de M. Patterson, on instruira les enfants dans toutes les branches des sciences pratiques et du Génie-Civil, comprenant le Dessin Isométrique, la construction des chemins de fer, des chemins ordinaires, des canaux, hâvres, ponts et chaussées, aqueducs, viaducs et l'amélioration des rivières, baies, etc., etc.

Le Département de l'Arpentage et de l'Inspection ne sera pas *négligé* et *comprendra* l'Arpentage, Trigonométrie, l'Inspection marine des Rivières et aussi l'art de tirer les niveaux.

Les lectures sur la Chimie, la Philosophie et l'Histoire Naturelle seront continuées.

S. PHILIPPS,
Principal.

ABONNEMENS.

LA REVUE CANADIENNE

PARAIT

Les Mardi et Vendredi de chaque Semaine.

La Revue publie supplémentairement un *Album Littéraire* paraissant tous les mois, par livraisons de 40 pages sur deux colonnes et contenant la matière de plus de dix volumes ordinaires de littérature par an. Cet *Album* est accompagné chaque mois d'un morçeau de musique.

Prix de la *Revue Canadienne*......£1 0 par an
" de la *Revue et de l'Album*..... 1 10 "
" de l'*Album* seul............ 1 0 "

Prix des Annonces : Six lignes et au-dessous, 1re insertion, 2s.-6d. ; Dix lignes et au-dessous 1re insertion, 3s.-4d. ; Au-dessus de dix lignes 4d. par ligne.—Pour chaque Insertion subséquente le quart du prix.

ON S'ABONNE A QUEBEC,
Chez F. X. JULIEN, Maison de la Corporation.

L'EDITEUR-REDACTEUR EN CHEF,
L. O. LE TOURNEUX.

BUREAU DE LA REVUE CANADIENNE,
15, rue Saint-Vincent.